

**OFFRE EXCEPTIONNELLE - STOCK LIMITE**

ORDINATEUR de BUREAU + IMPRIMANTE COULEUR OFIS

IT Services People You trust  
01 600 00 00

**185 500 FCFA**

# LA SEMAINE AFRICAINE

[www.lasemaineafricaine.net](http://www.lasemaineafricaine.net)



N° 3319 du Mardi 27 Août 2013 - 61<sup>ème</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 350 F.CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Lutte contre le V.i.h-sida  
**L'A.p.t.s s'élève contre la rupture des antirétroviraux au Centre de traitement ambulatoire (P. 3)**

23<sup>èmes</sup> assises de l'I.p.e.s à Budapest (Hongrie)  
**«Problèmes globaux de la police contemporaine»**



Le colonel de police Jean-Etienne Elion, vice-président de l'I.p.e.s, avec le docteur-général Jozsef Boda, patron de la police hongroise. (Page 9)

Arrondissements 5 Ouenzé et 6 Talangai (Brazzaville)  
**Tension lors des rencontres des administrateurs-maires avec les sinistrés du 4 mars (P. 5)**

[www.JobCongoBrazza.com](http://www.JobCongoBrazza.com)  
Publiez gratuitement vos offres d'emploi



Diocèse de Dolisie  
**Ordonné évêque, Mgr Bienvenu Manamika a pris possession canonique de son siège**

La messe d'ordination a eu lieu au Stade municipal Denis Sassou Nguesso de Dolisie

(P. 11)

Affaire des disparus du beach de Brazzaville



**Le gouvernement congolais oppose l'autorité de la chose jugée à la procédure française**

Le Ministre d'Etat Yoka s'est élevé contre «l'acharnement» de la justice française sur les dirigeants congolais (P.3)

**Mis en examen à Paris, pour «crime contre l'humanité», Norbert Dabira entend prouver son innocence (P. 3)**

Point de vue

**Plaidoyer pour une réforme radicale de la constitution (P. 15)**





## Total E&P Congo Recrute

REF.ONEMO : 071/2013 bis Annonce générale

NOUS PORTONS À LA CONNAISSANCE DU PUBLIC QUE LES CANDIDATS DOIVENT ETRE TOUS DE NATIONALITE CONGOLAISE ET REpondre AUX CRITERES SUIVANTS:

1. Cadre Transit: Bac +4 Commerce International/Droit/ Economie avec 5 ans d'expérience minimum dans les métiers du transport.
2. Chargé du domaine SIG(IT): Ingénieur Informatique/ Télécom. 5 ans d'expérience avec de très bonnes connaissances de l'architecture SI. Doit posséder un savoir faire en conduite et qualité de projets.
3. CPLO: Superviseur des travaux expérimenté particulièrement dans le domaine pétrolier, à terre et en mer.
4. Ingénieur Forage/Complétion: Ingénieur (Bac+5), avec une expérience significative dans une compagnie de services forage/complétion.
5. Ingénieur Géoinformation: De formation initiale Géologue ou Géophysicien. Expérience dans la Géoinformation.
6. Ingénieur Géologue: Bac+5 Ingénieur Géologue. Formation universitaire et/ou Ecole d'Ingénieurs avec une ex-

périence professionnelle significative. Bonne connaissance des outils GEOQUEST, CHARISMA, etc... Connaissances approfondies en géologie pétrolière.

7. Ingénieur Géophysicien: Ingénieur (Bac+5), avec une expérience professionnelle significative en Géologie et en Géophysique. Bonne connaissance des outils informatiques du métier (logiciels spécialisés d'interprétation). Maîtrise de l'anglais souhaitée.
8. Ingénieur GIS: Ingénieur/Master Spécialisé en Système d'Information Géographique ou en Topographie.
9. Ingénieur Intégrité Puits: 5 à 10 ans d'expérience dans l'exploitation des puits. Diplômé d'un BAC+5/école d'Ingénieur.
10. Ingénieur Méthodes Mécaniques: Ingénieur Généraliste à dominante Mécanique. Connaissances dans le domaine des machines tournantes utilisées en production pétrolière (pompes, compresseurs, turbines,...), avec quelques années d'expérience, si possible dans le domaine pétrolier.
11. Ingénieur Méthodes/Qualité: Ingénieur Généraliste/Tech-nicien Supérieur confirmé dans les Travaux et le Génie Civil.

12. Ingénieur Réservoir: Ecole d'ingénieur/ENSPM/ BAC+5. Bonne connaissance des logiciels PIE, EMERAUDE, MBAL, ECLIPSE, etc.)

13. Ingénieur SI: Ingénieur (Bac+5) en Informatique avec une spécialité en Sécurité SI. 5 ans d'expérience dans la sécurité des systèmes d'information et des télécommunications.

14. Ingénieur Tuyauterie: Technicien Supérieur en Tuyauterie et installations Générales avec une expérience confirmée de 5 à 10 ans en gestion et/ou suivi des projets de construction, de tuyauterie et d'installations générales.

15. Superintendant marine: Ecole de la Marine Marchande, titulaire du brevet STCW95 avec une première expérience comme navigant.

Merci de nous faire parvenir de préférence par email:

- Lettre de motivation (préciser le poste faisant l'objet de votre candidature)
- Curriculum Vitae avec photo format d'identité et coordonnées complètes (téléphone, e-mail).

Une photocopie des diplômes sera exigée en cas de présélection du dossier. Toute déclaration mensongère ou falsification de document disqualifiera la candidature pour cette offre et toutes les autres offres TOTAL à venir

Vos candidatures sont à envoyer à:

ep-cg.recrut-congo@total.com

Ou TOTAL E&P CONGO - DRH - BP 761 Pointe Noire

Pointe-Noire: Bureau courrier, Direction Générale sise immeuble Poincaré.

Brazzaville: Bureau de liaison TOTAL E&P CONGO, avenue Bayardelle.

DATE DE CLOTURE: Vendredi 30 août 2013

TOTAL E&P CONGO



### AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT LOCAL

Réf: Appel d'offre CG/CRF/WF/Travaux/01

Dans le cadre du projet «Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base, ainsi que des pratiques d'hygiène pour les populations du plateau Batéké» avec le soutien financier de l'Union Européenne et de l'Agence Française de Développement, la Croix-Rouge Française (CRF) et la Croix-Rouge Congolaise (CRC) souhaitent réaliser les travaux ci-dessous:

Trois (3) forages d'exploitation d'eau compris de profondeur estimative entre 150 et 250 mètres

- Forage d'exploitation d'eau potable sis à Nkouo, dans le district d'Ignié.

- Forage d'exploitation d'eau potable sis à Ingah, dans le district de Ngabé.

- Forage d'exploitation d'eau

potable sis à Imvouba, dans le district de Ngabé.

Nous invitons les opérateurs économiques souhaitant soumissionner à ce marché à venir retirer un dossier (moyennant la somme de 25.000 FCFA contre reçu) à la Croix-Rouge Française au plus tard, le 18/09/2013 à 16H à l'adresse ci-dessous:

Croix Rouge Congolaise/  
Croix-Rouge Française  
8, rue Lucien Fourneau  
(face le ministère de la fonction publique) B.P.: 14888

Brazzaville / République  
du Congo

La date limite de dépôt des dossiers d'appel d'offres est fixée au 18/10/2013 avant 16h précises.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE



REPUBLIQUE DU CONGO  
Siège Social et Direction Nationale  
BRAZZAVILLE

Tél.: 22 281.10.81 - 22 281.11.54 - B.P: 126  
E-mail: beacbzv@beac.int - Fax: 22 281.10.94  
Service Gestion Administrative des Marchés,

### AVIS D'APPEL D'OFFRES/NATIONAL/OUVERT/N°010/ BEAC/BRAZZAVILLE/2013 «POUR L'ACQUISITION DES SALONS EN CUIR»

1 - La BEAC a prévu, dans son budget au titre de l'exercice 2013, d'acquérir les salons en cuir.

2 - A cet effet, la BEAC lance le présent Appel d'Offres. Cet Appel d'Offres concerne l'acquisition de deux (02) salons en cuir de six (06) places GM.

3 - Le processus de sélection se déroulera conformément aux procédures en vigueur à la BEAC.

Les candidats intéressés et remplissant les conditions requises peuvent examiner, acheter et retirer le dossier d'Appel d'Offres à l'adresse indiquée ci-dessous, entre 09 heures et 12 heures, les jours ouvrés, moyennant le paiement d'une somme non remboursable de F. CFA 150 000 (cent cinquante mille). Le paiement devra être effectué en espèces.

4 - Les offres doivent être présentées en trois (03) exemplaires, dont un (01) original et deux (02) copies, sous plis fermés et déposées, contre récépissé, au Secrétariat du Service Gestion Administrative

des Marchés, Affaires Juridiques et contrats, porte n° 403, 4<sup>ème</sup> étage, au plus tard, le lundi 09 septembre 2013, à 9 heures précises. L'enveloppe devra porter la mention «AVIS D'APPEL D'OFFRES/NATIONAL/OUVERT/N°010/BEAC/BRAZZAVILLE/2013», à l'adresse ci-après:

Banque des Etats de l'Afrique Centrale, Direction Nationale de Brazzaville, avenue du Sergent MALAMINE, Rond-point de la Poste, téléphone: 22 281 10 81/22 281 11 54/05 547 80 24 et 04 455 65 55.

Les offres reçues après le délai fixé ci-dessus seront rejetées.

5 - L'ouverture des plis sera effectuée au Siège National de la BEAC, à Brazzaville, à l'adresse mentionnée ci-dessus, le lundi 09 septembre 2013, à 13 heures précises, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent y être présents.

Fait à Brazzaville, le 8 Août 2013  
Le Directeur National,  
Cédric ONDAYE EBAUH



Affaire des disparus du beach de Brazzaville

# Le gouvernement congolais oppose l'autorité de la chose jugée à la procédure française

Le ministre d'Etat Aimé Emmanuel Yoka, garde des sceaux, ministre de la justice et des droits humains, a présenté, lundi 26 août 2013, au Ministère des affaires étrangères et de la coopération, à Brazzaville, un «mémoire» de son cabinet, «relatif au rebondissement de l'affaire dite «des disparus du beach» devant la justice française. En présence du conseiller juridique et administratif, chargé de la décentralisation du président de la République, des représentants des organisations de la société civile, du secrétaire général du Ministère des affaires étrangères et de la coopération, Aimé Emmanuel Yoka a indiqué: «la décision du juge français de poursuivre cette procédure est donc un acharnement inacceptable» et demande «l'abandon d'office ou sur réquisition du ministère public, de toute poursuite pour cause de l'extinction de l'action publique».

Le ministre d'Etat Aimé Emmanuel Yoka avait prévu de faire la présentation du mémoire du gouvernement sur l'affaire des disparus du beach, devant les membres du corps diplomatique accrédité au Congo. C'est, finalement, devant la presse, les membres de son cabinet, du cabinet des affaires étrangères, du haut-commissariat à la réinsertion des ex-combattants et des organisations de la société civile qu'il l'a faite.

Après avoir rappelé que la justice congolaise a déjà, définitivement, jugé de cette affaire, à travers l'arrêt de la cour criminelle du 17 août 2005, consolidé par l'arrêt du 4 mai 2007 de la cour suprême, il a critiqué l'ordonnance de poursuite d'information du 2 décembre 2010 prise par le juge d'instruction du tribunal de grande instance de Meaux. Selon lui, cette ordonnance a été prise en violation des articles 6, 368 et 692 du code de procédure pénale français.

Après avoir développé l'argumentation juridique sur l'autorité de la chose jugée et rappelé les démarches faites par Me Cathy Richard, l'avocat du général Norbert Dabira, le ministre d'Etat Yoka a déclaré que «la République du Congo dénie

pas constituées au cours du procès de Brazzaville». «... Le rebondissement de cette affaire de Meaux manifeste la volonté de nuire de ceux qui sont derrière cette lamentable procédure. La République du Congo ne peut tolérer davantage le fait que la justice française accepte de devenir l'instrument de ceux qui veulent déstabiliser le Congo et nuire ainsi à ses efforts de développement de consolidation de l'unité de la nation congolaise». «...En présence d'un tel acharnement, de toute évidence à caractère po-



Aimé Emmanuel Yoka (au milieu)

litique, soutenu par les autorités judiciaires et relayé par une certaine presse française, attitudes qu'elle considère comme une agression permanente et systématique au relent colonialiste contre ses institutions et ses dirigeants, la République du Congo, Etat souverain et indépendant depuis le 15 août 1960, membre de l'Organisation des Nations unies, se réserve le droit d'étudier toutes les modalités d'une riposte graduelle, proportionnelle au dommage causé à son crédit intérieur et extérieur, par ces attitudes d'une autre époque».

litique, soutenu par les autorités judiciaires et relayé par une certaine presse française, attitudes qu'elle considère comme une agression permanente et systématique au relent colonialiste contre ses institutions et ses dirigeants, la République du Congo, Etat souverain et indépendant depuis le 15 août 1960, membre de l'Organisation des Nations unies, se réserve le droit d'étudier toutes les modalités d'une riposte graduelle, proportionnelle au dommage causé à son crédit intérieur et extérieur, par ces attitudes d'une autre époque».

Alain Patrick MASSAMBA

Affaire des disparus du beach de Brazzaville

# Mis en examen à Paris, pour crime contre l'humanité, Norbert Dabira entend prouver son innocence

Le général de division Norbert Dabira, actuellement haut-commissaire pour la réinsertion des ex-combattants, ancien inspecteur général des F.a.c (Forces armées congolaises) et de la gendarmerie, a été mis en examen, jeudi 22 août 2013, pour «crimes contre l'humanité» dans l'enquête sur l'affaire des disparus du Beach de Brazzaville. Il a été interpellé le jour même, à la préfecture de Torcy, en banlieue parisienne.



Norbert Dabira.

Répondant aux questions de notre confrère, Boniface Vignon, sur R.f.i, il a, lui-même, expliqué ce qui s'est passé: «J'ai été interpellé, aujourd'hui, à la préfecture de Torcy et amené devant le juge. Nous avons pu discuter, avec le juge, des questions relatives, effectivement, à l'accusation. Etant donné que j'avais un mandat d'amener qui avait été renouvelé par le juge aujourd'hui en charge de cette affaire, parce qu'il y a, actuellement, un pôle qui s'en occupe, j'ai été mis en examen. Ça ne veut pas dire que je suis fautif ou que j'ai commis un crime, non! Cela me donne la possibilité de bien suivre le dossier; cela me donne la possibilité de me défendre et cela me donne la possibilité aussi d'être libre, désormais. Le mandat d'arrêt ou d'amener international a été retiré. Je suis, désormais, sous contrôle judiciaire, je pense que c'est la meilleure chose, je peux me défendre et mes avocats peuvent avoir accès au dossier, moi-même aussi. Maintenant, les problèmes entre les Etats et consort, c'est le gouvernement qui va s'en charger. Mais moi, en tant que personne, on devrait aller au fond, comme je suis un innocent, je suis certain que très bientôt, cette affaire sera derrière moi». Rappelons que le général Dabira était, jusqu'alors, «témoin assisté» dans l'enquête française ouverte au tribunal de grande instance de Meaux, toujours en banlieue parisienne, à la suite d'une plainte «pour tor-

ture, disparitions forcées et crimes contre l'humanité» déposée en décembre 2001 par des parents de victimes et soutenues par plusieurs O.n.g.s françaises.

La mise en examen du général Dabira est «une condamnation sévère pour tous les dictateurs africains qui pensent qu'ils peuvent tuer dans l'impunité, voler dans l'impunité et qui pensent qu'ils seront protégés par les gouvernements occidentaux», a déclaré, le même jour, à l'Agence France presse (A.f.p), Benjamin Toungamani, président de la Plateforme congolaise contre la corruption et l'impunité, résident en France.

Procès sur l'affaire du 4 mars 2012

# Un officier et un sous-officier témoins inculpés

Les audiences du vendredi 23 et samedi 24 août 2013 étaient consacrées à l'audition des témoins. Au total, une dizaine d'entre eux, à titre de renseignements, sont passés à la barre. Mais, deux ont été inculpés à la suite de leurs déclarations qui ont démontré l'importance de leur responsabilité dans le drame survenu le 4 mars 2012. Il s'agit du commandant Roger Bokitomo et du sergent-chef Ferré-Ikiélé, respectivement gestionnaire des armements et munitions à l'Ecrrramu et magasinier.



Le commandant Roger Bokitomo et le sergent-chef Ferré-Ikiélé.

L'audience du samedi 24 août était très animée. Deux témoins ont été inculpés pour n'avoir pas été clairs dans leurs déclarations respectives. Le commandant Bokitomo, qui est passé le premier à la barre, a indiqué que bien qu'étant gestionnaire des armements et munitions, il ne détient pas les clés du magasin et qu'il n'a pas le droit de l'ouvrir. Selon lui, il n'y a qu'une seule personne à jouer ce rôle: le sergent-chef Ferré.

En tant que spécialiste en matière d'armes et de munitions, le commandant a démontré que le feu ne pouvait pas être provoqué par les balancés dans le magasin et les munitions ne pouvaient pas exploser par «étouffement», comme le prétend le caporal-chef Kakom. L'incendie du magasin de munitions ne peut être que l'œuvre d'un spécialiste qui y a eu accès. Il a émis l'hypothèse d'une main noire qui a réussi à s'infiltrer dans le magasin, pour mettre le feu à la poudre et s'enfuir, sans se faire remarquer.

Opiniâtre, le procureur général, qui a suivi religieusement ce dernier, a répliqué qu'il y a beaucoup de choses obscures dans les déclarations du commandant Bokitomo. Le sergent-chef Ferré-Ikiélé a, quant à lui, dit qu'il n'était pas parti au magasin tenter d'éteindre le feu, parce qu'il ne se sentait pas en sécurité, pour le simple fait qu'il est magasinier. «Comme c'est moi qui garde les clés du magasin, j'avais peur que les gens ne pensent que c'est moi qui suis l'auteur de ce drame. Raison pour laquelle je ne suis pas venu au service». Avez-vous fermé le magasin? Interroge le procureur général. «Oui, j'avais fermé le magasin», a-t-il répondu. En dehors de vous, y a-t-il quelqu'un d'autre qui peut ouvrir le magasin? A cette question du procureur général, le magasinier a répondu par la négation. Mais, il a reconnu que le l'endroit où il garde la clé est connu de ses chefs.

Pascal-Azad DOKO

Lutte contre le V.i.h-sida

# L'A.p.t.s s'élève contre la rupture des antirétroviraux au Centre de traitement ambulatoire

Dans une missive adressée samedi 26 août dernier au ministre de la santé et de la population, François Ibovi, avec ampliation au Ministère en charge de la justice et des droits humains, et aux agences des Nations unies, le président de l'A.p.t.s (Association panafricaine Thomas), Germain Céphas Ewangui, s'est élevé, énergiquement, contre la rupture de stock d'A.r.v (Antirétroviraux) au Centre de traitement ambulatoire, à Brazzaville. Pour lui, c'est une atteinte grave aux droits de l'homme et il appelle le gouvernement à se ressaisir. Voici l'intégralité de sa missive.

Monsieur le Ministre, L'Association panafricaine Thomas Sankara (A.p.t.s), dont la vocation est d'œuvrer à la promotion et la protection des droits de l'homme et qui accorde une attention particulière, depuis deux décennies, à la protection des droits des personnes infectées et affectées par le V.i.h-Sida, vient, par cette présente, vous exprimer ses vives protestations et condamnations sur la situation dramatique qui prévaut, actuellement, concernant la prise en charge médicale des personnes touchées par le V.i.h-Sida. Depuis plusieurs mois, jusqu'au samedi 24 août 2013, le Centre de traitements ambulatoires était en situation de rupture totale des Anti-retro-viraux (A.r.v) notamment: Atripla, Efavirenz, Nevirapine... Une situation grave, Monsieur le Ministre, au regard des conséquences socio-sanitaires que cela va

engendrer: décès en cascade, développement des résistances, réapparition et développement des maladies opportunistes...

Nous sommes là, Monsieur le Ministre, en face de très graves violations des droits de l'homme et, particulièrement, du droit à la vie des milliers de nos compatriotes, entraînant une remise en cause des succès enregistrés par le Congo, dans la lutte contre les incidences liées au V.i.h-Sida.

L'Association panafricaine Thomas Sankara tient à vous signifier, au regard, de toutes les informations en sa possession, notamment des sommes colossales en termes de milliards de francs Cfa qui sortent de notre Trésor public, chaque année, sur instruction du Président de la République, pour assurer la prise en charge globale de toutes les personnes infectées par le V.i.h-Sida, qu'il



François Ibovi.

s'agit bien d'une forme d'irresponsabilité que nous assimilons à une criminalité organisée, nécessitant non seulement des démissions, des sanctions administratives, mais aussi, pourquoi pas, des poursuites pénales, car la situation est grave, intolérable et inadmissible. L'Association panafricaine Thomas Sankara vous interpelle, vivement, à prendre toutes les mesures urgentes qui s'imposent, pour rattraper, voire sauver ce qui peut l'être et de s'engager à mettre en place un mécanisme efficace de suivi, de



Germain Céphas Ewangui.

contrôle et d'évaluation de toute la chaîne d'approvisionnement et de distribution des A.r.v, avec l'implication des O.n.g.s des droits de l'homme, question de garantir à jamais, la protection des droits de l'homme dans le contexte du V.i.h-Sida, notamment des droits des personnes touchées par le V.i.h-Sida, de leurs familles et toute la communauté. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.



# Crédit Vacances / Voyages

FRAIS DE DOSSIER GRATUITS



**BGFIBank vous accompagne dans vos vacances dans vos voyages**

Durée de remboursement : 18-mois  
 Taux : 11%  
 Mise en place : 5 jours ouvrés  
 Sous réserve que le dossier soit complet et accepté  
 \* Montant maximum



Tél.: +242 06 944 50 85/05 544 85 22  
 +242 05 544 89 88/05 544 85 20  
 Fax : +242 22 281 50 89/90  
 Email : eqccongo@bgfi.com  
**www.bgfi.com**



**BGFIBank**  
 Votre partenaire pour l'avenir

# BUROTOP IRIS

Intégrateur de Solution



## Communications Unifiées

- Vidéoconférence et Multimédia
- Voix et Messageries Unifiées
- Téléphonie IP

**BRAZZAVILLE** : 4, Avenue Foch - Centre ville  
 BP : 14264 - Tél : 05 577 78 88 - 06 669 60 60  
**POINTE NOIRE** : Rond point Kassai,  
 Avenue Moe Katt Matou  
 Tél : +242 04 453 53 53 - 06 958 87 88  
 République du Congo

**KINSHASA** : 24, Avenue Colonel Ebeya  
 Commune de Gombé  
 Tél : +243 992 884 888  
 République Démocratique du Congo



# BUROTOP IRIS

Intégrateur de Solution



## DATA CENTER

- ➔ Archivage et Sauvegarde
- ➔ Stockage de données
- ➔ Virtualisation

**BRAZZAVILLE** : 4, Avenue Foch - Centre ville  
 BP : 14264 - Tél : 05 577 78 88 - 06 669 60 60  
**POINTE NOIRE** : Rond point Kassai,  
 Avenue Moe Katt Matou  
 Tél : +242 04 453 53 53 - 06 958 87 88  
 République du Congo

**KINSHASA** : 24, Avenue Colonel Ebeya  
 Commune de Gombé  
 Tél : +243 992 884 888  
 République Démocratique du Congo





Arrondissements 5 Ouenzé et 6 Talangaï (Brazzaville)

# Tension lors des rencontres des administrateurs-maires avec les sinistrés du 4 mars

Dans la perspective des rencontres citoyennes que va organiser le gouvernement avec les propriétaires des maisons entièrement détruites lors des explosions du camp du régiment blindé de Mpila, le 4 mars 2012, les administrateurs-maires des 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements de Brazzaville, Marcel Nganongo et Frédéric-Privat Ndéké, ont effectué, samedi 24 août 2013, des descentes dans les quartiers 59, à Ouenzé et 64, à Talangaï, pour sensibiliser les populations sinistrées au dialogue qu'envisage le gouvernement. Malheureusement, deux sons de cloches se sont dégagés, au cours de ces entretiens quelquefois chauds où les sinistrés n'ont pas eu la langue de bois. Pour les uns, il est hors de question que le gouvernement procède à la reconstruction de leurs maisons; pour d'autres, par contre, il faut une indemnité compensatrice, accompagnant la reconstruction des maisons.

La mission des deux administrateurs-maires de Ouenzé et de Talangaï n'était pas facile. Et pour cause, leurs rencontres avec les sinistrés ont été marquées par une certaine tension. A Ouenzé, Marcel Nganongo a réuni les sinistrés du quartier 59, dans la rue Makoko. Ceux-ci ne comprennent pas pourquoi les travaux de reconstruction des maisons ont démarré dans certains quartiers et non pas chez eux. La réponse de l'administrateur-maire, qu'accompagnait son collègue de Talangaï, un responsable de la sécurité, le colonel de police Tsoumou-Monkala et le représentant de la délégation générale des grands travaux, Parfait Iloki, était simple: «Le gouvernement veut, avant tout, initier un dialogue citoyen avec les propriétaires des parcelles, pour avoir une idée de ce qu'ils veulent qu'on fasse de leur quartier». Il n'était pas question, pour les administrateurs-maires, de s'entretenir sur le fond avec les sinistrés, mais de les sensibiliser, tout simplement, sur l'arrivée des membres du gouvernement. D'ailleurs, les sinistrés

estiment qu'il n'y a plus à négocier avec le gouvernement sur la reconstruction de leurs maisons. Car, selon eux, l'ancien ministre Pierre Moussa avait bien engagé le dossier qui était déjà bien ficelé. «Le souhait, pour ma maison, c'est que je veuille la refaire moi-même. C'est moi qui l'ai construite. Qu'on nous dédommage et chacun reconstruit sa maison. C'est à prendre ou à laisser», a indiqué un médecin-colonel à la retraite. Un jeune a fait comprendre à l'administrateur-maire que le gouvernement se moque d'eux. «Nous n'avons pas à négocier avec le gouvernement. S'il veut des terrains, Kintélé est encore vaste, il n'a qu'à aller là-bas», a-t-il déclaré. Une femme âgée, presque en larmes, a fait savoir que beaucoup de leurs maris sont décédés à cause des soucis de leurs maisons détruites. «Nous n'avons pas demandé à l'Etat de venir les enterrer. Nous sommes fatigués d'être traités comme des animaux», a-t-elle dit. S'adressant aux deux administrateurs-maires, l'oratrice a rappelé que ces derniers étaient ses enfants. En leur qualité de



Les deux administrateurs-maires.



Vue partielle des sinistrés.

dépositaires du pouvoir public, elle leur a posé la question de savoir ce que le gouvernement comptait faire d'eux. «Attendre que nous poussions mourir?», s'est-elle interrogée. Pour elle, il n'est pas question d'aller vivre dans les sites. «Regardez ceux qui sont à Kintélé comment est-

ce qu'ils souffrent. Ne nous trompez pas. Ne poussez pas nos enfants à se fâcher. Cette fois, vous allez nous arrêter, nous les mamans. Donnez-nous notre argent et nous allons nous-mêmes refaire nos maisons», a-t-elle martelé. Dans sa réponse, Marcel Nga-

ngo a pris acte de toutes les doléances et s'est engagé à les transmettre au gouvernement. A Talangaï, le rendez-vous a eu lieu à l'école Fleuve-Congo, avec les sinistrés du quartier 64, Kanga-Mbanzi. L'administrateur-maire Frédéric-Privat Ndéké était accompagné de son collègue de Ouenzé, du représentant des grands travaux et du commissaire central de police de la Tsiemé, le colonel Octavin Bozome.

Plus compréhensifs que ceux du quartier 59, à Ouenzé, les sinistrés ont, plutôt, accepté l'idée que le gouvernement reconstruise, directement, leurs maisons. Mais, ils ont exigé une indemnité compensatrice en faveur de chaque sinistré, pour essayer de compenser ce que chacun gagnait, en termes de loyer dans sa parcelle avec ses locataires. «Nous ne sommes pas habitués à vivre cette vie-là. Les papas n'ont plus d'intimité devant les enfants. Vous devez vous changer les habits dans une tente. C'est insupportable et invivable. Ne nous considérez pas comme des réfugiés de guerre. Non! Nous sommes vos frères. Il y a comme deux poids, deux mesures, dans le traitement du dossier des sinistrés. On s'occupe des uns et d'autres doivent attendre», s'est exprimé un jeune. Dans un ton sévère, un autre jeune n'est pas allé par quatre chemins pour dénoncer la magouille, lors du paiement des trois millions de francs Cfa d'allocation d'urgence qui serait, selon lui, orchestrée par les chefs de quartiers et bien d'autres cadres du Ministère des finances et du Trésor public dont il a nommé cité les noms. Lassé d'attendre, il a demandé au gouvernement de

trouver une solution urgente pour les sinistrés. «Ceux qui ont combattu et ont fait des trucs ici, c'est nous. Les petits corps que vous voyez. Quand on veut marcher ou aller envahir l'hôpital de Talangaï, vous nous envoyez des policiers, mais nous sommes tous des policiers. Voulez-vous qu'on fasse un face-à-face? Cherchez à vous arranger, parce que l'élan que les jeunes veulent prendre, d'ici là, sera compliqué. Vous allez entendre. Je ne suis pas du pouvoir, mais dans le pouvoir. J'ai 13 enfants et vous ne pouvez pas imaginer comment est-ce qu'ils vivent», a-t-il affirmé.

Dans sa réplique, Frédéric Privat Ndéké a signifié aux sinistrés que le souhait du gouvernement est de voir chacun des concernés entrer en possession de ses 3 millions de francs Cfa d'allocation d'urgence. S'agissant de la reconstruction et du logement des sinistrés, le maire de Talangaï a expliqué qu'il aurait demandé au gouvernement de procéder, d'abord, par une évaluation des maisons pour connaître le nombre des propriétaires, afin de pouvoir leur affecter des maisons. «Nous voulons que des solutions soient trouvées avant la tombée des pluies», a-t-il renchéri.

Signalons qu'à l'issue de ces rencontres, les deux administrateurs-maires ont fait des dons de vivres (poisson salé, huile végétale, boîtes de conserve, riz, sucre, etc) et de non-vivres (savon, savon en poudre, couvertures, matelas, ustensiles de ménage, etc). «En tant que dépositaires du pouvoir public, nous avions cru utile de venir rencontrer nos papas et mamans avec quelque chose en main. Pour nous, c'est un devoir, mais aussi une obligation. Ne le prenez pas en mal, ce n'est pas une manière de se moquer de vous», a expliqué Frédéric-Privat Ndéké.

Cyr Armel YABBAT-NGO

## Coopération Congo-Union européenne

# Enfin, les travaux de bitumage de la route Kinkala-Mindouli vont pouvoir démarrer!

Le gouvernement et la délégation de l'Union européenne ont procédé, mercredi 21 août 2013, au siège du Ministère de l'économie, des finances, du portefeuille public et de l'intégration, à Brazzaville, à la signature du contrat relatif aux travaux de construction de la route nationale n°1, dans son tronçon Kinkala-Mindouli (55 km). Les deux parties ont aussi signé deux conventions de financement, dont l'une porte sur les mesures d'accompagnement en faveur des pays A.c.p (Afrique, Caraïbe et Pacifique), dans la cadre du protocole sucre de la deuxième phase, et l'autre sur la réhabilitation du port fluvial de Brazzaville. Avec la signature de ce contrat, les travaux de bitumage de la route Kinkala-Mindouli vont pouvoir, enfin, commencer.

C'est Léon-Raphaël Mokoko, ministre délégué, chargé du plan et de l'intégration, représentant le Congo, et Marcel Van Opstal, ambassadeur, chef de délégation de l'Union européenne au Congo, ainsi que par Jacques Rous, directeur Afrique francophone du groupement d'entreprises D.t.p-Terrassement ou dragages et Razel-Bec, qui ont signé le contrat, en présence de Jean-Michel Shanga, préfet du département du Pool, Fidèle Kanza, président du conseil départemental, Paul Goma et Jean Bosco Mahoungou, respectivement sous-préfet et administrateur-maire de Mindouli. On a noté, également, la présence des cadres du Ministère de l'économie, des finances, du portefeuille public et de l'intégration et de Blaise Onanga, directeur général des travaux publics. Après la signature du contrat,

Jacques Rous a affirmé que dans les prochaines semaines, le consortium d'entreprises va s'installer, pour démarrer les travaux de construction de la route Kinkala-Mindouli, dont le co-financement total s'élève à 37.685.630.347 francs Cfa. La contribution financière de l'Union européenne est de 20 millions d'euros (environ 13,3 milliards de francs Cfa). La contrepartie du Congo est la différence du montant total. Les travaux, qui doivent démarrer avant la prochaine saison des pluies, seront exécutés pendant trois ans, par un consortium d'entreprises, à savoir: le groupement d'entreprises D.t.p-Terrassement ou Dragages et Razel-Bec. Pour Marcel Van Opstal, «la signature du contrat relatif aux travaux d'exécution du tronçon routier entre Kinkala et Mindouli a été attendue depuis près de trois ans, sinon plus, après



Marcel Van Opstal, Léon-Raphaël Mokoko et Jacques Rous, signant les documents.



Les autorités départementales et celles du district de Mindouli, pendant la cérémonie de signature.

un processus extrêmement long, avec les études de faisabilité. Ce sont les dernières actions qui sont financées dans

le contexte de partenariat et de la stratégie de coopération touchant la période 2008-2014. Nous nous orientons, mainte-

même temps, un facteur pour le maintien de la paix. Donc, je pense qu'aujourd'hui, je suis très content. Vous savez que la route, c'est pour bien cimenter l'union entre les Congolais, entre les gens du Pool et entre les départements».

Concernant la convention de financement sur les mesures d'accompagnement en faveur des pays A.c.p signataires du protocole sucre, le coût total du projet est de 12.618.000 d'euros. L'Union européenne s'engage à financer un montant maximal de 6.618.000 d'euros. Le Congo, pour sa part, va cofinancer le projet programme à hauteur de 6 millions d'euros. Quant à la convention de financement de la réhabilitation du port fluvial de Brazzaville, le coût global du projet est de 38.041.000 d'euros. L'Union européenne accorde sa part de financement à un montant maximal de 10 millions d'euros. La contribution financière du Congo est fixée à 28.041.000 d'euros.

Philippe BANZ.

nant, vers la réflexion et la définition de ce que nous allons faire dans le futur, à l'horizon 2014-2020. Nous pensons, déjà, pouvoir vous indiquer que nous nous orienterons dans la direction de l'appui à la décentralisation, avec les systèmes d'appui à l'initiative locale. L'idée, c'est d'appuyer le développement local, à travers la décentralisation et à travers les acteurs locaux». A son tour, le préfet Jean-Michel Shanga a exprimé sa joie devant le lancement imminent des travaux de la route Kinkala-Mindouli: «La route est un facteur d'union; la route est un facteur de développement et la route est un facteur de lutte contre la pauvreté. Elle est, en



**Radio Magnificat 93.7 FM**

Notre Radio, à votre service depuis 5 ans.  
La Radio de la Joie, la Joie de ceux qui (s)'aiment! 93.7 FM  
Nos Contacts: Tel: 05 531 12 60 – 05 543 12 30  
06 952 17 68  
E-mail: [radio.magnificat@yahoo.fr](mailto:radio.magnificat@yahoo.fr)  
Radio Magnificat est située dans l'enceinte du Centre Interdiocésain des Œuvres (CIO), près du CHU, derrière l'Ambassade de Chine



Procès sur l'affaire du 4 mars: des témoins brillent-ils par leur absence?

Le procès sur l'affaire des explosions du 4 mars devant la chambre criminelle de la Cour d'appel de Brazzaville poursuit son bonhomme de chemin. Tous les accusés sont passés à la barre. Aux trente premiers, se sont ajoutés deux autres. Il s'agit du commandant Roger Bokitomo et du sergent-chef Georges Ferré-kiélé, qui sont passés du statut de témoins à celui d'accusés, lors de l'audience du samedi 24 août dernier. De ce fait, ils ont été placés à la maison d'arrêt. Après ce précédent, la tâche est devenue difficile pour les autres témoins qui, jusque-là, ne se sont pas encore présentés. Au début de chaque audience, on appelle leurs noms. Mais, ils font la politique de la chaise vide. Ils ne sont pas là. Parmi eux, de grandes autorités politico-administratives qui sont bien dans la ville. En ne se présentant pas, ils risquent de tomber sous le coup de l'arrestation. Enfin, c'est à la cour d'apprécier.

Deux véhicules disparaissent dans les flammes à Mayanga

Dans la nuit du jeudi 22 au vendredi 23 août 2013, deux véhicules ont été dévorés par les flammes, à Mayanga, un quartier de Madibou, le huitième arrondissement de Brazzaville. Ils étaient garés par leurs propriétaires, dans un parking, non loin du marché de ce quartier. Aux heures tardives de la nuit, un inconnu a mis le feu aux ordures d'une poubelle. Les flammes ont atteint le parking. Bilan: deux véhicules totalement consumés. Grâce à la mobilisation des habitants du quartier, réveillés par un passant, le feu a été maîtrisé, évitant ainsi l'embrassement d'autres véhicules. Et pourtant, un veilleur garde le parking, mais il ne se trouvait pas à son poste, quand l'incendie s'est déclaré.

Un irréductible voleur d'animaux domestiques dans le filet de la police, à Talangaï

La semaine dernière a été mis hors d'état de nuire, par la force publique, un voleur qui écumait, impitoyablement, le quartier Ngamakosso, vers Petit-Chose, à Talangaï, le sixième arrondissement de Brazzaville. Le sieur Patrick, dit «Démon», c'est de lui qu'il s'agit, s'est spécialisé dans le vol des animaux domestiques (chiens et chats) et d'élevage (cabris, moutons, volaille, etc.), qu'il écoulait, ensuite, sur différents marchés de la capitale. Les plaintes pleuvaient de partout, dans ce quartier. Et des habitants en colère ont alerté la police, après que leurs animaux ont continué de disparaître. Appréhendé par la police, le malfaiteur a avoué les forfaits qui lui sont reprochés. Les investigations de la police ont permis d'établir que c'est un récidiviste. Il a été embarqué pour le commissariat, où il médite dans une cellule sur ses forfaits.

Un veilleur blesse grièvement son patron

Un veilleur a blessé, par méprise, son patron, revenu à son barda, tard dans la nuit, vers 2h, à Bacongo, le deuxième arrondissement de la ville-capitale. Le veilleur dormait, profondément, quand le patron l'a réveillé. C'était sans compter avec son réflexe. Le veilleur l'a grièvement blessé au bras, d'un coup bien appliqué de coupe-coupe. Il aurait pris son patron pour un de ces voleurs qui écumant le quartier où se trouve le barda. Tout cela est arrivé, peut-être, à cause du fait que le patron n'aurait pas informé le gardien de son arrivée. L'intraitable sentinelle aurait été confiée à la police.

Recensement administratif spécial: l'on craint un fiasco à Mfilou

Les opérations de recensement administratif spécial ont débuté depuis quelques semaines, à Brazzaville. Mais, à Mfilou, le septième arrondissement de la ville-capitale, les habitants craignent que ce soit un fiasco. Plusieurs recenseurs ne maîtrisent pas les quartiers de leur arrondissement, se plaignent certains habitants de Mfilou. Ils les voient déambuler, ne sachant pas les limites des zones des quartiers où ils sont affectés. On soupçonne certains recenseurs de n'avoir pas suivi la formation requise pour ce type d'opération. Cela inquiète la population. Leurs remarques ne devraient pas être négligées, pour la réussite du recensement administratif spécial.

Encore un accident sur la pente de Mongo-Kamba, à Pointe-Noire

On ne le dira jamais assez, les camions-remorques constituent, souvent, un danger pour la circulation routière. Vendredi dernier, un poids lourd de 20 pieds, remorquant un container, était en partance pour Brazzaville. Mais, sur la pente de la route de Mongo-Kamba, le camion est tombé en panne, au milieu de la chaussée, entre la société Trabec et le rond-point Jean-Pierre Tchystère-Tchicaya. Les mécaniciens se sont attelés à le réparer, mais en vain. La nuit les ayant surpris là, ils l'ont abandonné et promis de revenir le lendemain. Malheureusement, à minuit, une voiture personnelle, de marque Toyota, roulant à vive allure, est venue le percuter de plein fouet, à l'arrière. Le moteur de la Toyota ainsi que le pare-brise sont irrécupérables. Le chauffeur, qui était seul, s'en est sorti avec des blessures graves. Il a été conduit à l'hôpital général de Loandjili. Aux dernières nouvelles, sa vie serait hors de danger.

Donner à tous des chances égales dans l'accès aux logements décentes

Brazzaville se métamorphose et ressemble à un grand chantier. Tous les mois, voire toutes les semaines, de récents grands et beaux édifices publics et privés jaillissent du sol et font honneur aux bâtisseurs. Près de 2.000 habitations (Kintélé, quartier Drageage, Hôpital militaire, camp Clairon...) sur les 9000 logements en chantier dans les programmes immobiliers réalisés grâce à un partenariat public/privé, sont en cours d'achèvement. L'ambition du président Denis Sassou Nguesso et son gouvernement de faire du Congo un pays émergent à l'horizon 2025, exige la mise en place d'une politique ambitieuse du logement, en général, et celle du logement social, en particulier, sur toute l'étendue du territoire national. Ceci, dans le but de réduire le déficit cumulé durant des décennies, en terme de logements, et dans le domaine social, améliorer les conditions de vie et le pouvoir d'achat des populations d'enseignants, d'infirmiers, d'agents de la force publique, de fonctionnaires, de commerçants, d'artisans, etc. Cependant, cette relance de la politique du logement au Congo ne saurait s'atteler à construire des logements destinés, uniquement, à satisfaire les besoins des populations de certaines agglomérations ou une classe donnée de la population. Barack Obama disait, dans son



Par James Gassongo.

discours d'investiture: «Un pays ne peut prospérer longtemps en ne favorisant que les plus prospères». Les populations brazzavilloises ou pontonaises voyaient, avec émoi, certains immeubles ou blocs d'immeubles (O.c.h, Sonaco, immeubles fédéraux, immeuble Air Afrique en face de la maison d'arrêt de Brazzaville, immeuble dit des Italiens et bien d'autres) se retrouver dans un état de délabrement très avancé. Aujourd'hui, certains sont déjà réhabilités et modernisés, tandis que d'autres attendent encore. Au-delà de tout ceci, les difficultés observées dans la gestion des parcs immobiliers, dans le passé, à Brazzaville et à Pointe-Noire devraient nous

interpeller. La complexité du problème du logement aurait suscité la concertation ou la création de commissions composées d'un certain nombre d'experts et d'acteurs (sociologues, économistes, architectes, ingénieurs, maires, conseillers départementaux, élus locaux, juristes, urbanistes, notables...), afin de parvenir à une politique plus adaptée aux réalités congolaises, ainsi qu'à son évolution. Toutefois, pour palier le vide existant dans le domaine du logement social au Congo et accélérer l'attribution des logements, le législateur est sur l'examen des textes soumis par le gouvernement, concernant le logement. Aussi, il devra anticiper sur les différents moyens à mettre en place, pour une politique d'envergure et entreprendre la réhabilitation des logements anciens, la construction de nouveaux logements dans les villes et à l'intérieur du pays. Une rigueur exceptionnelle devra accompagner ces dispositifs, pour éviter les spéculations de toutes natures et autres dérives. Une loi-cadre devra fixer les grandes lignes du dispositif et une réglementation précise, courte, claire et d'une utilisation aisée, devront intervenir dans les six mois du vote de la loi en cours d'adoption, avec un impératif clair d'accessibilité et de lisibilité pour tous les citoyens, en matière d'accès au

logement. L'attente de l'examen des textes législatifs relatifs aux logements commence à être jugée trop longue par les populations mal logées ou asphyxiées par des loyers trop élevés. La réussite de la mission assignée à la Soprim, la société nationale des H.I.m et la Decelba, de redonner, à tous, des chances égales dans l'accès aux logements décentes (logements sociaux locatifs et logements économiques en accession à la propriété) est un véritable challenge. En définitive, la réussite de la politique de construction et de gestion de logements sociaux aura un grand impact au sein de la population, dans les grandes agglomérations urbaines comme à l'intérieur du pays, dès lors qu'elle facilitera le déploiement des fonctionnaires (enseignants, agents de la force publique, médecins, magistrats, vétérinaires, agronomes etc.) dans l'hinterland, améliorera la qualité de la vie, le pouvoir d'achat de nombreux ménages et soutiendra l'économie nationale. Bien qu'elle n'ait pas pour objectif principal la rentabilité économique directe, la bonne architecture d'une politique de logements sociaux soutient la croissance et améliore l'outil de production, ainsi que les indicateurs sociaux et bien d'autres.

James GASSONGO

De la mixité scolaire filles/garçons dans le système éducatif, à la parité hommes/femmes

Au Congo comme par tout ailleurs dans le monde, la bataille pour établir l'égalité des droits entre les hommes et les femmes reste encore longue et difficile. D'abord, il a fallu reconnaître la nécessité de scolariser la jeune fille et atteindre cet objectif; ensuite lui ouvrir l'accès à l'enseignement secondaire et passer le baccalauréat (droit reconnu en France en 1924), qui ouvre les portes de l'enseignement supérieur; et ce, dans un système donnant les mêmes enseignements aux garçons et aux filles assis dans la même classe (coéducation); enfin, à compétences égales, lui permettre d'accéder aux mêmes emplois que le garçon. Intervenant devant ses pairs, le 19 janvier 1880, le jeune député français Camille Sée, auteur de la proposition de loi créant l'enseignement secondaire des jeunes filles, et d'une autre créant l'Ecole normale supérieure de Sèvres pour les jeunes filles, déclarait: «Ignorante, elle va épouser un homme instruit; élevée à l'école de la superstition (le couvent), elle va épouser un homme élevé à l'école de la raison... Voilà deux êtres incapables de s'entendre... et de se comprendre, qui vont commencer, par un divorce intellectuel et moral, cette vie qu'ils devraient parcourir ensemble unis d'esprit et de cœur. Et comment de telles mères pourraient-elles éduquer des républicains?».

Les antiféministes, eux, allaient dans l'autre sens. Le n°2/2006 (juin 2006) de la revue «Administration et Education» titré «L'école au féminin» consacré à l'analyse des vicissitudes de la mixité que connaissent tant la France que d'autres pays, qu'ils soient européens ou africains en voie de développement, rapporte, dans certains de ses articles, des propos d'antiféministes pour qui la nature a des-



Par Simon Nanitelamio.

tiné la femme à la maternité. Pour des médecins du XIX<sup>ème</sup> siècle, «la femme est tout entière dans son utérus, un vide qui n'attend que d'être rempli par l'enfant». Le médecin Virey, par exemple, établit le principe de vases communicants entre le cerveau et l'utérus: «Si le premier se développe trop, la matrice, en contrepartie, se ratatine et rend impossible toute gestation. La femme ne vit pas pour elle-même, mais pour le renouvellement de l'espèce, expliquaient des philosophes. Sa place est, donc, au foyer et puisqu'elle n'a pas à exercer une profession, à quoi bon les études qui y mènent?».

En 1902, l'antiféministe Turgeon prévenait: «La femme, c'est la séduction et la coquetterie fait d'ailleurs partie de sa nature. En préparant une licence, elle aspire à toutes les licences». En 1932, au sénat français, Duplantier déclarait que «la mixité, c'est la zizanie assurée: deux coqs vivaient en paix, une poule survint, et voilà la guerre allumée». Cela fait penser à la chanson «Makambo mibalé» (les deux affaires) de notre célèbre musicien

Côme Mountouari (Kosmos). D'autres disaient: «Quand elles sont à l'université ou au travail, elles désertent leur foyer qui va à vau-l'eau, les enfants trainent dans la rue et le mari ne trouve pas son souper tout prêt en rentrant le soir». Lors des débats sur le droit de vote des femmes, des sénateurs demandaient «et qui raccommode nos chaussettes quand nos épouses siègeront dans les assemblées?». En ces temps, l'une des disciplines de l'enseignement dispensé aux filles était les travaux d'aiguille (coudre). Parmi ces antiféministes figuraient, paradoxalement, des femmes!

Quand le Congo accède à l'indépendance, en 1960, dans le principe et dans la loi, rien ne s'oppose à l'entrée des femmes à l'école, au collège, au lycée, dans les grandes écoles et à tous les métiers auxquels donnent droit les diplômes obtenus. Nos successives lois scolaires n'énoncent-elles pas que «tout enfant vivant sur le territoire de la République du Congo a droit sans distinction d'origine, de nationalité, de sexe, de croyance, d'opinion ou de fortune à une éducation qui lui assure le plein développement de ses aptitudes intellectuelles, artistiques, morales et physiques ainsi que sa formation civique et professionnelle?». Ici et ailleurs, que de difficultés il a fallu vaincre pour qu'on en arrive là! Mais dans la vie active, la réalité est toute autre.

Bref, selon l'idée reçue depuis la coloniale, et de par notre propre civilisation qu'il était impensable de mélanger les garçons et les filles à l'adolescence nous avons connu, nous aussi, des établissements scolaires propres aux filles (Javouhey, Eni de Mouyondzi, école

ménagère à Poto-Poto, école primaire en bordure de l'avenue Loutassi à Brazzaville, etc.) et d'autres réservés aux garçons. Par décret n°61-172 du 28 juillet 1961, il était créé, à Brazzaville, le collège d'enseignement technique féminin qui comprenait une section d'enseignement ménager et une autre de secrétariat et de sténodactylographie (métiers de femmes); le collège technique, ancienne école professionnelle, était réservé aux garçons. Après la révolution des 13, 14, 15 août 1963 et, notamment, la nationalisation de l'enseignement qui intervient deux ans après, les barrières de séparation tombent: du primaire au supérieur, tous les établissements accueillent les élèves des deux sexes. Les préjugés sont certes tenaces mais ils arrivent qu'ils disparaissent.

Chez nous, donc, nonobstant l'orientation dans les filières de formation, la mixité scolaire est un acquis; mais son corollaire, la parité hommes/femmes est encore un processus de longue haleine. D'abord, parce que les femmes instruites sont peu nombreuses que les hommes; ensuite et surtout, à cause des stéréotypes de genre (la ségrégation sexuelle) reçus depuis les générations passées et encore entretenus à ce jour. Dans les entreprises et les administrations, certains hommes redoutent la concurrence féminine, d'autres n'aiment pas être commandés par des femmes dont l'autorité fait d'elles des «dames de fer», pour d'autres encore, avec les femmes, c'est toujours des congés de maternité si ce ne sont pas des absences pour garder le mari ou accompagner à l'hôpital un enfant malade: vocation



Plateforme pour la gestion durable des forêts (P.g.d.f)

# Les propositions de la société civile, pour la révision du code forestier, validées

Une réunion d'analyse et de formulation des propositions de la plateforme sur le processus de réformes législatives et réglementaires dans le domaine forestier s'est tenue du 16 au 17 août 2013, au siège de l'O.d.d.h.c, à Brazzaville. Présidée par Sylvie Nadège Mfoutou-Banga, présidente de la P.g.d.f (Plateforme pour la gestion durable des forêts), cette réunion a connu la présence des participants venus de Brazzaville et des départements de la Sangha, du Kouilou et du Niari. La rencontre a permis de valider les propositions de la société civile (préparées par la coordination de la plateforme pour la gestion durable des forêts) dans le cadre de la révision du code forestier.

L'objectif global de la réunion a été de finaliser l'élaboration des contributions de la plateforme sur les réformes législatives et réglementaires. Les propositions qui ressortent de cette réunion de réflexion ont pour objectif principal de contribuer à la promotion et la protection des droits des communautés locales et populations autochtones dans la gestion durable des forêts au Congo. Ces contributions portent sur les thématiques prioritaires pour la société civile: le droit à l'information; le droit à la communication et participation; le droit à un mécanisme de gestion des conflits; le droit au partage des bénéfices et le droit à la propriété de la terre. Ces contributions seront envoyées à l'A.f.d (Agence française pour le développement) et partagées avec toutes les parties prenantes au pro-

cessus de l'A.p.v/Flegt. Il faut rappeler que le processus d'élaboration de l'accord de partenariat volontaire sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (Flegt) signé entre la République du Congo et l'Union européenne, le 10 mai 2010, a mis en évidence la non prise en compte, dans la loi forestière, et la non réglementation de certains aspects directs et indirects liés à la gestion durable des ressources forestières. Ainsi, l'annexe IX de l'accord prévoit une liste non exhaustive de textes réglementaires à élaborer, au nombre desquels le texte précisant les conditions de cession des plantations de l'Etat à des tiers, l'arrêté définissant les principes de la traçabilité du bois; le décret-cadre déterminant les conditions de gestion concertée et participa-



Une vue des participants à la réunion.

tive; le texte d'application précisant les trois aspects concernant les forêts communautaires (notion de forêt communautaire, processus de zonage et procédures de gestion de ces forêts), etc. Par ailleurs, une décennie après, le cadre législatif et réglementaire forestier congolais s'est confronté à de nouveaux enjeux, notamment: les évolutions en matière d'aménagement forestier durable et des réalités sur le terrain, les exigences de l'A.p.v-Flegt, le Redd+, le changement climatique, l'implication des populations locales et autochtones à la gestion forestière et d'autres domaines. C'est ainsi que le

Ministère du développement durable et de l'économie forestière a jugé nécessaire de procéder à la révision globale de la loi 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier et des textes subséquents. Notons que le processus d'élaboration des textes réglementaires prévus à l'annexe IX de l'A.p.v/Flegt en cours de finalisation s'inscrit dans le cadre d'un projet plus vaste de réformes législatives et réglementaires initié par le Ministère du développement durable et de l'économie forestière, pour une durée d'un an.

Alain Patrick MASSAMBA

3<sup>ème</sup> circonscription de Makélékélé (Brazzaville)

# Malgré sa défaite aux législatives, Bonaventure Boudzika reste fidèle à ses électeurs

Candidat malheureux dans la 3<sup>ème</sup> circonscription de Makélékélé (Brazzaville) aux dernières élections législatives, Bonaventure Boudzika, secrétaire général du C.d.r (Congrès pour la démocratie et la République), fidèle à ses promesses de campagne électorale, a remercié ses électeurs, au cours d'une modeste cérémonie organisée, samedi 23 août 2013, au bar «B» d'or, au quartier Château d'eau. A cette occasion, il a félicité le député élu et a procédé à la remise d'un don (chapiteaux, chaises, guirlandes lumineuses et matériels de sonorisation) à la population, afin de soulager tant soit peu, certaines de leurs difficultés liées à l'organisation des cérémonies publiques dans sa circonscription.



Bonaventure Boudzika (en haut), l'échantillon des chapiteaux (en bas).

La date du 23 août choisie par Bonaventure Boudzika pour organiser la cérémonie de remerciement des populations de la troisième circonscription de Makélékélé n'est pas un fait de hasard. En effet, c'est précisément un 23 août que le ministre de l'administration du territoire et de la décentralisation proclamait les résultats du deuxième tour des élections législatives. «C'est donc à cette période que les uns savouraient la victoire, les autres digéraient leur échec, d'autres encore avaient esté en justice. Et nous, nous avons choisi le calme. Aujourd'hui, nous nous sommes relevés», a-t-il dit.

Pour lui, les pessimistes diront, à juste titre, que c'est l'anniversaire de son échec. «Peut-être qu'ils ont raison. Mais pour ma part, je considère que ce n'était pas à proprement parler un échec, au sens strict du terme, car pour un coup d'essai, certains ont dit que c'était, plutôt, un coup de maître qui nous a permis d'arriver au deuxième tour, d'être parmi les deux finalistes sur les 19 candidats que comptait la circonscription», a rappelé Bonaventure Boudzika. C'est pourquoi, il a tenu à remercier, publiquement, les électeurs. «Je n'ai pas le droit d'oublier que ce travail avait été abattu par vous, parce que vous avez voulu que je sois votre représentant à l'hémicycle. Mais, hélas! Les autres ont, certainement, mieux travaillé que nous, et qu'ils trouvent, ici, nos sincères félicitations», a-t-il dit.

Expliquant le don qu'il a fait à la population, il a déclaré que «ce geste symbolique» est «l'occasion de vous renouveler mon engagement de rester toujours proche de vous. Malgré notre échec, nous ne devons pas renoncer à nos engagements, à nos promesses faites pendant les campagnes, car je considère qu'une promesse reste une dette et il faut la payer».

A ce titre, il a exhorté ses électeurs à agir ensemble dans l'unité et l'esprit de partage tel qu'édicté par le C.d.r, son parti politique. «Ceci est donc à vous, vous en ferez, j'en suis sûr, un bon usage et vous veillerez, j'en suis convaincu, aux saboteurs permanents qui ne cessent de cultiver la haine et la division dans le quartier», a-t-il déclaré, tout en les invitant à lutter contre les mauvais fléaux qui détruisent le tissu social.

Saisissant cette occasion, Bonaventure Boudzika a lancé un vibrant appel au peuple congolais, en général, et aux militants du C.d.r, en particulier, afin de se mobiliser et d'aller se faire, massivement, recenser. «Ce recensement, je vous le rappelle, était fiévreusement attendu. Nous l'avons obtenu à l'issue des multiples concertations et au bout d'un dur labeur. Nous devons tout faire pour qu'il atteigne les résultats escomptés. Ne cédez donc pas aux mots d'ordre de boycott de certains politiciens inconscients, qui frisent même l'incivisme et exigent, chaque fois, une chose et son contraire», a-t-il dit.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Stève Bagne, président exécutif de l'A.j.u.d.l

# «L'entente doit être à la fois l'exigence et le devoir de chaque Likoualien»

Juriste de formation, Stève Bagne est le président exécutif de l'A.j.u.d.l (Association jeunesse unie pour le développement de la Likouala), qui s'est donné comme objectif d'éveiller la conscience de la jeunesse de la Likouala, en particulier, et de la jeunesse congolaise, en général, pour mettre en avant le développement de leur pays en général et de leur département, en particulier. Dans l'interview qu'il nous a accordée, il parle de la situation politique au niveau du département de la Likouala, en exhortant les fils et filles de ce département au ressaisissement, pour faire régner de nouveau l'entente entre eux.

\* Monsieur le président de l'A.j.u.d.l, vous avez organisé, récemment, une conférence de presse, quel but visait celle-ci?  
\*\* Comme vous le savez, notre organisation est née en septembre 2012 et s'est donné l'impérieux devoir de réhabiliter la jeunesse comme force déterminante pour le développement de la Likouala sur le plan socio-culturel et économique, dans notre pays, le Congo. Pour qu'enfin le département joue sa partition dans le concert des départements. Au cours de notre conférence de presse, nous avons sensibilisé les jeunes de la Likouala sur le recensement administratif spécial, en les appelant à y participer massivement. Parce que le recensement est un devoir civique. Nous avons également saisi cette opportunité pour interpeller la jeunesse de la Likouala en particulier et celle du Congo en général, de proscrire, définitivement, à l'échelle départementale et nationale, toute forme de violence. C'est pour cette raison que l'A.j.u.d.l s'est engagée à soutenir tous les acteurs de la société civile, politique, religieux et économique qui encouragent l'unité de la jeunesse, défendent les intérêts de la jeunesse et cultivent la paix entre fils et filles du département.

\* Quelle évaluation faites-vous de la situation politique dans la Likouala, aujourd'hui?  
\*\* Les Congolais savent qu'il

n'y a pas d'entente entre les dirigeants de la Likouala. Toute évaluation, pour être objective, doit partir de ce fait. Nous constatons, simplement, que depuis un certain temps, la situation politique n'est pas des meilleures dans la Likouala. Il faut un ressaisissement. Je n'ai donc aucun préjugé à ce sujet. Ce que je peux dire, c'est d'exhorter nos dirigeants à quelque chose de positif pour le département. Il faut qu'ensemble, tous ensemble, nous conjuguions nos efforts, pour que, de nouveau, l'entente soit de mise. Ce problème d'entente doit être à la fois l'exigence et le devoir de chaque Likoualien. Notre avenir commun en dépend.

\* Quelle est votre opinion sur la marche que préparerait la diaspora de la Likouala?  
\*\* Ne perdons pas de vue que le Congo, notre pays, est un Etat démocratique. Sur ce point, il admet la liberté d'expression, d'opinion, d'association et de manifestations. Toutefois, cette liberté ne doit pas se confondre au libertinage, car, disait Montesquieu, être libre, c'est faire ce que la loi autorise. Il existe deux modes de démocratie: la démocratie directe et la démocratie dite représentative. La démocratie directe est celle où le peuple participe directement à la gestion de la chose publique, illustration faite de la cité grecque antique où les ci-



Stève Bagne.

toyens discutaient à l'agora, des mesures à prendre pour l'administration de la cité. Cependant notre pays, par l'entremise de la constitution du 20 janvier 2002, a opté pour la démocratie représentative. Dans celle-ci, le peuple transfère, lui-même, son pouvoir à ses représentants. Il ne peut plus s'exprimer directement, mais plutôt à travers ses représentants. Toutefois, la constitution a prévu une passerelle que le droit qualifie de démocratie semi-directe, autrement dit le référendum où le peuple se prononce sur le vote direct d'une loi. Ainsi, la constitution du 20 janvier 2002 fait du Congo un Etat ayant comme régime politique, un régime présidentiel; régime de séparation stricte des pouvoirs. Il n'existe donc aucun moyen de pression entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, c'est-à-dire l'exécutif ne peut dissoudre l'assemblée nationale (le peuple) tout comme le pouvoir législatif (le peuple) ne peut démettre l'exécutif (le gouvernement). Le préfet étant le représentant du gouvernement au niveau départemental, une portion d'individus ne peut le démettre de ses fonc-

tions. Car, ce serait une entrave à la démocratie.

\* Dans une certaine presse, on a l'impression que le sous-développement de la Likouala serait à l'origine du mécontentement de la jeunesse, qu'en dites-vous?  
\*\* En ce qui concerne le sous-développement dont le préfet serait à l'origine, il convient de rappeler que l'article premier du décret du 10 mai 1982 dispose que «le préfet est le dépositaire de l'autorité de l'Etat dans le département, délégué du gouvernement, il est le représentant du chef du gouvernement, il a la charge des intérêts nationaux, du respect des lois et de l'ordre public. Il veille à l'exécution des règlements et des décisions gouvernementales».

La réforme intervenue avec la loi du 2 mars 1982 rompt avec la confusion organique des fonctions au niveau départemental, en transférant au président du conseil départemental, la fonction d'exécutif départemental, antérieurement détenue par le préfet. Le département est devenu une entité décentralisée, administrée par un organe délibérant autonome, le conseil départemental. Ceci étant, la fonction économique et financière, jadis occupée par le préfet au sein du département, est, dorénavant, occupée par le président du conseil départemental. Le préfet est réduit au simple rôle de représentant de l'Etat et il est le délégué du gouvernement au niveau départemental. Ainsi, le moteur du développement d'un département devient le conseil départemental, qui jouit de l'autonomie administrative et financière et non la préfecture.

Propos recueillis par Pascal-Azad DOKO



# GRANDS AVANTAGES, GRANDS SOURIRES

VOTRE FIDÉLITÉ RECOMPENSÉE  
AVEC LE PROGRAMME *sMiles*



*sMiles* est le programme de fidélisation qui fait de vous un voyageur privilégié sur Air Côte d'Ivoire. Plus vous voyagez en notre compagnie, plus vous cumulez des miles que vous pourrez convertir en :

- billets gratuits ;
- excédents bagages ;
- envoi de frêt ;
- accès au salon business ;
- et bien plus.

Rendez-vous dans une agence Air Côte d'Ivoire ou dans votre agence de voyage habituelle pour adhérer gratuitement au programme et obtenir votre carte de fidélité.



Tél. : + 242 06 818 66 66 • [www.aircotedivoire.com](http://www.aircotedivoire.com)

## Kely's



BJ pick up



Mini-bus



Chargeur



BJ station wagon

• LOUEUR PROFESSIONNEL  
DE VÉHICULES 4X4 ET ENGIN TP

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT

### BRAZZAVILLE

Avenue Loutassi au croisement  
avec la rue Mayombe  
Plateau des 15 ans.

### POINTE-NOIRE

Derrière DVS+ en allant vers  
la case du parti

PAR TÉLÉPHONE :

06 500 00 11 / 06 500 00 12

PAR E-MAIL :

[contact@kelysauto.com](mailto:contact@kelysauto.com)

[WWW.KELYSAUTO.COM](http://WWW.KELYSAUTO.COM) DES VÉHICULES QUI VOUS EMMÈNENT PARTOUT

### Crédit Rentrée Scolaire

FRAIS DE DOSSIER GRATUITS

BGFIBank vous accompagne  
pour la rentrée scolaire



TW : +242 06 944 30 85/06 544 85 22/06 544 89 85/06 544 85 30  
Fax : +242 22 281 52 89/95 - Email : [afao@bfgfi.com](mailto:afao@bfgfi.com)

[www.bgfi.com](http://www.bgfi.com)





23<sup>èmes</sup> assises de l'I.p.e.s à Budapest (Hongrie)

# «Problèmes globaux de la police contemporaine»

Sous la co-présidence du Ministère hongrois de l'intérieur et de la police nationale, en partenariat avec le département américain de Molloy college de Rockville, à New York, les 23<sup>èmes</sup> assises de l'I.p.e.s (International police executive symposium) se sont tenues, rythmique annuelle oblige, à Budapest, en Hongrie, du 3 au 11 août 2013, sous le thème: «Problèmes globaux de la police contemporaine». Pour l'occasion et à l'invitation du directeur de l'I.p.e.s, le colonel Jean-Etienne Elion, vice-président I.p.e.s, directeur Ipes pour l'Afrique francophone, représentant I.p.e.s pour le Congo y a donc été pris part.

Rivé à son traditionnel rituel, le programme des 23<sup>èmes</sup> assises de l'I.p.e.s s'est articulé autour de la solennelle cérémonie d'ouverture, de l'intense instant d'échanges interactifs entre éminences, académiciens, universitaires et praticiens de justice criminelle et de police, avec comme fenêtre d'oxygène culturelle, quelques visites guidées de non moins d'importance, dans le pays hôte, parce que de très forte altitude historique et intellectuelle exhortant, tel un impératif de consolidation du soi, à une meilleure connaissance du monde et ici tout particulièrement de l'exception hongroise. Ainsi, dans le ballet des discours de circonstances, l'on a eu, tour à tour, droit aux interventions de fringants orateurs comme le docteur Sandor Pinter, ministre hongrois de l'intérieur et patron en chef de la conférence, le brigadier-général docteur Jozsef Boda, directeur général du Service spécial pour la sécurité nationale (S.s.n.s), le major-général docteur Zoltan Borsosik, directeur général du Service national de protection (N.p.s), Monsieur John Terpinas, directeur de l'Ile-ia, le colonel de police docteur Istvan Farkas, directeur général du Centre international de formation (I.t.c) et enfin celle du professeur émérite Dilip K. Das, président-fondateur de l'I.p.e.s. Au titre des thématiques épluchées, force est de concéder à ce 23<sup>ème</sup> rendez-vous de l'I.p.e.s, l'actualité, la hauteur, la complexité, bref toute l'épaisseur des faits de société ainsi auscultés. Globalement soit dit en effet, cette rencontre des érudits du droit et de la justice criminelle aura eu comme dominant, un triptyque porté sur de patents fléaux sociaux de nos jours, à savoir, la grande criminalité, la corruption et le blanchiment d'argent, avec en prime l'exil fiscal. En utile rapport avec le combat contre ces nouveaux poisons sociaux, le calibrage des panels et sessions a été structuré comme on le voit dans les colonnes à droite.

Quant aux visites guidées, celles-ci se devaient d'alterner, en conformité avec le tempo I.p.e.s, entre châteaux, palais royaux et musées historiques, show hippique et diner-folklore à Domonyvölgy, croisière sur le Danube et light opéra pour l'inter-opérette d'Orphée (mot d'appartenance exclusive à la Hongrie, l'Autriche et la République Tchèque).

En fait, Budapest, d'où tire-t-elle une telle notoriété au cœur de l'Europe orientale? Ville poly-dimensionnelle, elle est, à elle seule, après le compromis austro-hongrois, la résultante de l'unification, en 1873, de trois petits villages autonomes, Óbuda, Buda et Pest où furent retrouvés des vestiges datant de la préhistoire, ainsi que des restes d'habitant, un castrum militaire que les Romains fondèrent sur place, au début de l'ère chrétienne.

Pourtant, Budapest n'est pas le bastion de la chrétienté, comme on l'avait appelé autrefois.

Il est plutôt un pont entre l'Est et l'Ouest, entre le monde des Schytes et celui des Celtes, Hunnie et Pannonie, Byzance et Germanie, centre et périphérie d'Europe, la ville la plus occidentale à l'Orient et la plus orientale à l'Occident. Aujourd'hui capitale de la République Hongroise (Hongrie pour les Occidentaux, Magyarorszag «Pays des Magyars» pour les Hongrois), Budapest est une des villes les plus fascinantes de l'Europe de l'Est. Elle est, de sûrs propos, le creuset de plusieurs civilisations et de plusieurs époques merveilleusement amalgamées, au point qu'il est impossible, dans certains cas, de les distinguer, et quelquefois étonnement en évidence et toujours en harmonie au sein d'un même quartier, d'un même immeuble, d'un même monument. Budapest est comparable à une pièce de théâtre, fruit de plusieurs éléments qui, ensemble, ont concouru à faire ce qu'elle est de nos jours. Elle est en réalité diversité, diversité argumentée par un territoire fait de montagnes et de collines Buda d'un côté, pittoresque et chatoyant à la fois, et la magnifique plaine de Pest de l'autre, tous deux séparés ou unis en fonction des points de vue de chacun, par les eaux du grand Danube.

Budapest, enfin, n'est pas seulement une ville d'antan ni une ville moderne. Ce n'est pas une ville «historique» comme peut l'être Rome ni une ville «nouvelle», issue du néant comme peut être considérée, sous certains aspects, Saint-Petersbourg. C'est, bien au contraire, une ville à laquelle le destin semble avoir essayé de nier, à plusieurs reprises, son passé. Un passé que les habitants de la capitale ont toujours su redécouvrir, envers et malgré tout, récupérer et revivre avec force et originalité. Invasions, occupations étrangères, dévastations et bombardements, rien n'a jamais réussi à effacer complètement le passé de Budapest qui, chaque fois, à eu la volonté et la force de se retrouver, de ne pas oublier, de reconstruire sans céder à la nostalgie passive de l'ancien, en fédérant les choses d'hier et celles d'aujourd'hui, en laissant le passé se fondre avec le moderne, en respectant la tradition tout en lui conférant une nouvelle vitalité.

Toute visite de Budapest enjoinerait, dans une virtuelle plénitude, de se focaliser sur les essentiels que sont le château de Buda, le palais royal de Gödöllő, le bastion des pêcheurs, le monument à la libération, la basilique Saint-Etienne, l'église Mathias, le théâtre de l'opéra, le musée national, le musée des arts décoratifs, le musée des beaux arts, les ponts des chaînes, de la liberté, Marguerite et Elisabeth, le parlement, les places Szentharomsag et Vörösmarty, la place des héros, la statue de la liberté, la statue Saint-Gellert, le Vigado, l'Académie hongroise des sciences, le grand-marché central Nagycsarnok, le zoo



Le colonel de police Jean-Etienne Elion à la résidence Ilea-Cepol de Budapest (Hongrie).

municipal, l'Ile Marguerite, les Bains Szechenyc, le Parc équestre de Domonyvölgy et la Fabrique de porcelaine de Herendi.

Question de ne jamais omettre, in fine, que c'est bien l'aristocratie, la noblesse et la bourgeoisie (l'histoire des Habsbourgs et de la Couronne autrichienne, souvenons-en nous), enflammées d'émotion et d'amour, pour la patrie qui réussirent à transformer la ville de Budapest et en font le centre culturel et économique le plus important de la Hongrie.

Somme toute et de façon éclairée mais en intime cohérence avec son agenda de travail, l'I.p.e.s a fait abriter ses travaux dans les somptueux cadres modulables de l'International training center, du Counter-terrorism center et à l'Headquarter de la Police hongroise.

Comme à l'ouverture, la cérémonie de clôture a été agrémentée par l'orchestre de la Police nationale hongroise. Et par les bons soins de la mai-

trousse de cérémonie, Mlle Mintie Das, la chargée des relations publiques, le résumé de la conférence a été dressé par le professeur Peter Kratoski, la présentation du rapport sur le meilleur papier par le docteur John Eterno et le diplôme du meilleur papier décerné au professeur Agrégé Juan Salgado de l'Université de Mexico, par le général-docteur Jozsef Boda, patron du Service spécial pour la sécurité nationale (S.s.n.s). Ainsi, après la remise des diplômes de participation, par le professeur Dilip K. Das, président-fondateur de l'I.p.e.s, l'annonce a été faite sur la prochaine destination, la ville de Kerala, en Inde. Reportage et commentaire sur cette coquette cité ont été faits par MM. Paul Vinson et Abraham Manoj, respectivement directeur général adjoint et inspecteur général de la police indienne de l'Etat de Kerala. Le dernier participant à cette 23<sup>ème</sup> édition a quitté Budapest le 12 août 2013.

**INTERNATIONAL** **TNT**

Une palette complète de services professionnels à votre disposition

- INTEGRATEUR NATIONAL & INTERNATIONAL
- MANUTENTION PORTUAIRE
- CONSIGNATION DE NAVIRES
- FRET AERIEN & MARITIME
- DOUANE & TRANSIT
- LOGISTIQUE
- DEMENAGEMENT

Notre devise  
**ALLER LOIN**

**SERVICE COMMERCIAL**

BRAZZAVILLE: 1, AVENUE FOCH (Boulevard de la République)  
TÉL: (+242) 05 550 10 87 / 06 622 00 01

POINTE-NOIRE: BOND-POINT KASSA (Boulevard de la République)  
TÉL: (+242) 05 550 10 75 / 06 622 00 03

Membres du réseau GTO

[www.guinternational.net](http://www.guinternational.net) [www.tnt.fr](http://www.tnt.fr)

**LA SEMAINE AFRICAINE,  
POUR DEFENDRE LA LIBERTE  
D'EXPRESSION.**

## Panel 1: Corrupton (2 sessions et 2 tables-rondes).

Table-ronde de police: Dillip K. Das, docteur Jozsef Boda, Maximilian Edelbacher, John Eterno, Peter Kratoski, Kate Storey-Whyte, Todd Wuestewald.

**Session 1:**  
Corruption: Reno Brunhart (Chair), Manoj Abraham (Modérateur).  
Présentateurs: Maximilian Edelbacher, Branislav Simonovic et Bakhit Nurgalyev: «Etude comparée de la corruption en Autriche, au Kazakhstan et en Serbie». Branko Lobnikar, Gorazd Mesko: «Le niveau d'intégrité de la police au sein des officiers de police Slovènes». Dee Shikwambana: «Normes sous-culturelles en Afrique du Sud». Benjamin Haefaele, Ann-Mari Hesselink: «L'étendue de la brutalité policière en Afrique du Sud».

**Session 2:**  
Corruption: Srisombat Chokprajakchat (Chair), Justin Choi (modérateur).  
Présentateurs: James F. Albrecht: «Déviance policière et corruption: Leçons tirées de la police départementale de New-York N.y.p.d.». Diana Bruns, Jeff Bruns: «Inconduite policière». Kate Strey-Whyte: «Corruption et propos déplacés». Arije Antinori: «Les nouvelles stratégies de domination de la mafia en période de crise».

Table-ronde: Todd Wuestewald (Chair), Jay Corzine, Lin Huff-Corzine, Mary Shenouda, Michael Wilds.

**Panel 2:**  
Cyber-sécurité/technologie: praticiens de police et académiciens (3 sessions et 1 table-ronde de juges)

**Session 3:** Cyber-sécurité/technologie et partenariat entre praticiens de police et académiciens.  
Lin Huff-Corzine (Chair), Paul Costa (Modérateur).  
Présentateurs: Anthony Minnaar: «Cybercrime, attaques des hackers et sécurité de l'information: les difficultés du contrôle et de la régulation mondiale du Web/Internet». Ken Peak: «Police privée et Police publique dans une salle de spectacle de casino». Arije Antinori: «Génération T. Media et culture du terrorisme». «Partenariat entre praticiens de police et académiciens»: Dilip K. Das, président-fondateur de l'ipes.

**Session 4:**  
Police Partenariat entre praticiens de police et académiciens: coûts et bénéfices.  
Judith Catherine Leroux (Chair), Kristine Kuznecova (Modérateur).  
Jessica Woodhams: «Identification des crimes en séries par l'analyse du comportement». Susanne Strand: «Honneur, violence et évaluation du risque: comment travaille la police pour protéger les victimes?». S. Caroline Taylor, Susan Lea, Kim Doyle: «Crimes de violence sexuelle».

Table-ronde des juges: Simon Holdaway (Chair), Michael Berlin, Jozsef Boda, Diana Nruns, Dilip K DAS, Maximilian Edelbacher, Tanwar Ikram.

Problèmes multiculturels de la police-speakers:  
Simon Holdaway, professeur émérite, Université de Sheffield.

**Session 5:** Police de l'immigration/Populations multiculturelles  
Mark Kroeker (Chair), Attapol Kuanliang (Modérateur)  
Stephen B. Perrott: «Le recrutement des femmes et des minorités au sein des forces de police canadiennes: mission accomplie?». Christine Barrow: «Jeunesse urbaine et Police départementale de New York N.y.p.d.». Michael Berlin: «Stratégies de la police de proximité pour une meilleure attention de la jeunesse à l'égard de la police».

**Panel 3:** Questions essentielles du crime et du terrorisme (3 sessions et 2 pots-pourris)

Problèmes globaux du crime et du terrorisme: Janos Hajdu.

**Session 6:** Problèmes globaux de la lutte contre le crime et le terrorisme.  
Fridon Naguib (Chair), Lesetja Joel Mothiba (Modérateur).  
Petter Gottschalk: «Modèle de niveau conceptuel de criminels au col blanc». Jeff Weyers: «Identification des personnes vulnérables aux violences extrêmes et mécanisme de radicalisation». Maximilian Edelbacher: «Crime organisé et économie informelle: étude comparée Autriche et Slovaquie». Wk Yung, Sandy Chau, Au Chi-Wai: «Formation poussée de la police dans une ville de protestation-Hong Kong».

**Session 7:**  
Problèmes globaux dans la lutte contre le crime et le terrorisme  
Jagath Abeyirigunawardane (Chair), Paul Vinson (Modérateur).  
Doug Lepard, Simon Demers: «Les défis se rattachant aux investigations de police dans la «chasse» aux tueurs en séries». Merlyn Barkhuizen: «Violence domestique en Afrique du Sud». Edith Linn: «Lutte contre le trafic du sexe à Brooklyn, New York».

Table-ronde de correction: Attila Juhasz (Chair), Pranit Barooah, Srisombat Chokprajakchat, Dilip K. Das, Robert Hanser, Anissa Horne, Petter Kratoski, Attapol Kuanlinag, Susan Sim.

**Session 8:** Pot-pourri 1  
Lesetja Joel Mothiba (Chair), Oleg Savchyn (Modérateur)  
Abraham Manoj: «Sociétés multiculturelles: stratégies innovantes». Paul Vinson: «Stratégie de communication pour la de-radicalisation: expérience de Kerala». Naoya Oyaizu: «Crimes invisibles sur les personnes vulnérables».

**Session 8:** Pot-pourri 2: Li Mothiba (Chair), O. Savchyn (Modérateur).  
John Eterno: «La nouvelle corruption: manipulation des chiffres sur les crimes». Robert Hanser: «Loi de l'immigration aux USA: analyse légale et sociales». Nathan Moran: «Tendance à l'espionnage du crime: une analyse globale des cas post-guerre froide de 1991 à 2011».

Perspectives globales pour un management de performance de la police: Karol Papp, chef d'Etat-major de la police nationale.

**Panel 4:** Perspectives globales pour une performance de la police (2 sessions et 1 synopsis général du symposium)

**Session 9:** Perspectives globales pour un management de performance de la police: Bruno Schettini (Chair), Kris Pillay (Modérateur).  
Kam Wong: «Reforme de la police en Chine: la police de Hong-Kong vs République Populaire de Chine». Minoru Yokoyama: «Rôle de la police après suite au tremblement de terre et au Tsunami au Japon le 11 mars 2011». Juan Salgado: «Histoire de 2 Polices départementales: Tokyo et La Haye».

**Session 10:** Perspectives globales pour un management de performance de la Police.  
Pierre André Campiche (Chair), David Jenks (Modérateur).  
Anastasiya Leukhina: «Manque de confiance des populations à l'égard de la police ukrainienne». Rocco Debeneditto: «Les meilleures pratiques dans le management de la police». Bindu Chhabra, Manoj Chhabra: «Une étude de la police de Delhi». Sorina Maria Cofan: «Analyse de renseignement: un outil clé pour le management d'une police moderne: la perspective roumaine». Synopsis du symposium: Peter Kratoski.



Archidiocèse de Brazzaville

**Mgr Victor Abagna Mossa accueilli dans la liesse à la cathédrale Sacré-Cœur**

La communauté paroissiale de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville était dans la joie de recevoir pour la première fois, Mgr Victor Abagna Mossa, évêque d'Owando qui y a confirmé 89 catéchumènes ayant achevé leur formation de base. Présidée par l'évêque d'Owando, la messe a été concélébrée par plusieurs prêtres dont les abbés Alexis Tobangu, Bienvenu Kimbengui, Antoine Madingou, respectivement, curé, vicaire et coopérateur de la cathédrale Sacré-Cœur, Joseph Ndinga, du diocèse d'Owando, etc. La chorale Cardinal Emile Biayenda de la paroisse à l'honneur a assuré l'animation liturgique de la cérémonie qui a eu lieu dans la liesse générale, dimanche 23 juin 2013, 12<sup>ème</sup> dimanche du temps ordinaire.



Mgr Victor Abagna Mossa.

Avant la messe, Mgr Victor Abagna Mossa a entretenu les confirmands dans la salle de la catéchèse. Au cours de cet entretien, le prélat leur a fait savoir qu'ils sont appelés à refléter le bon exemple dans leurs différents milieux de vie. C'est ainsi qu'ils seront fiers de se considérer comme des confirmés de Mgr Abagna. Poursuivant son adresse, l'évêque d'Owando a exhorté les confirmands à

veiller afin de bénéficier des diverses grâces de la vie chrétienne. Au début de la messe, l'abbé Alexis Tobangu dans son mot de bienvenue a remercié l'évêque d'Owando pour avoir accepté de présider cette célébration eucharistique au cours de laquelle, des catéchumènes qui se sont préparés à cette fin ont reçu le sacrement de confirmation. L'homélie de l'évêque d'Owan-

do s'articulait autour des engagements de la vie chrétienne à promouvoir et à respecter afin de demeurer digne d'être considéré disciples de Jésus. S'adressant aux confirmés, Mgr Victor Abagna Mossa les a mis en garde de ne pas, quelques temps après le sacrement, al-

ler grossir les rangs des nouvelles religiosités. Pour ce faire, il les a exhortés à tenir bon et à demeurer éveillés afin de faire bénéficier la splendeur et les bienfaits de la grâce divine aux autres. Ensuite, les quatre-vingt-neuf catéchumènes ont reçu le sacrement de confirmation faisant d'eux des chrétiens aguerris et capables d'affronter avec succès les différentes épreuves qui jalonnent la vie chrétienne. Avant le rite d'envoi, quelques allocutions ont été prononcées parmi lesquelles celles d'une catéchumène qui a remercié l'évêque d'Owando d'avoir accepté de présider cette messe ainsi que les parents et les catéchistes pour ce qu'ils ont fait respectivement en leur faveur. Puis, Mgr Victor Abagna Mossa, avant de bénir l'assemblée, a rappelé quelques paroles clés de sa prédication en insistant sur la fidélité et la persévérance sur le sentier de la prière.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Père Boveris Leho, directeur par intérim de Radio Veritas, à Douala (Cameroun)

**«La radio produit l'écho de la politique pastorale de l'évêque»**

De passage à Brazzaville, au Congo, le nouveau pilote de Radio Veritas, le père Boveris Leho s'est livré à notre rédaction, lundi 5 août dernier, sur les missions de cette radio installée au Cameroun. Pour lui, la radio appartenant à l'archidiocèse de Douala est auditionnée par beaucoup d'auditeurs. Elle est un incontestable outil d'évangélisation au Cameroun.

*\*Depuis quand avez-vous pris les commandes de Radio Veritas et quelles en sont les missions?*

\*\* Radio Veritas est confiée depuis bientôt dix ans, à la gestion des pères dominicains. Avant c'était le père Gabriel Samba, de nationalité congolaise qui était à la tête de cette radio, jusqu'au moment où il a été appelé à Rome. En raison des services concernant l'ordre des dominicains, pour assister le maître de l'ordre vicaire général des dominicains. Après lui, il a eu un autre dominicain, le père Matthieu Goy décédé après 9 mois de gestion. Ainsi, j'ai été nommé par l'évêque, Mgr Samuel Kleda, directeur par intérim de radio Veritas. La radio a entre autres missions, aider la politique pastorale de l'évêque à être mieux connue au milieu des auditeurs, qui sont aussi les portes paroles de Dieu. C'est le travail que nous faisons depuis dix ans. La radio est bien écoutée dans le territoire Camerounais. Il y a plus de plaisir de savoir que le travail que nous faisons est beaucoup apprécié par les auditeurs. Nous avons une ligne éditoriale qui est précise: nous faisons le travail assigné à un évêque. L'évêque est un éducateur de consciences. La radio produit l'écho de la politique pastorale de l'évêque. Toutes les émissions ont pour but d'éduquer.

*\*Quelle est la place de Radio Veritas dans l'église catholique au Cameroun?*

\*\*Au niveau de l'église catholique pour le moment, c'est une radio qui est invitée dans tous les diocèses parce que comme radio d'envergure, au Cameroun, il y a peu de radio catholique. Mais Radio Veritas, grâce à son ancienneté et son ex-

périence aujourd'hui, est beaucoup invitée quand il y a des événements au Cameroun. Et puis, la fierté qu'elle fait non seulement pour l'archidiocèse de Douala, mais pour tout le Cameroun. La radio est un instrument important pour produire un écho qui puisse vraiment porter sur la politique de l'église en tant que telle.

*\*Vous êtes auteurs d'un ouvrage intitulé «comment prier avec son corps». De quoi parle cette œuvre?*

\*\* «Comment prier avec son corps», c'est le tout premier livre que j'ai écrit. Le livre est le fruit des émissions que j'anime à la radio. J'anime une émission intitulée «Ethique et société». Etant moraliste, je n'ai fait que changer d'emballage. Avant c'était l'emballage sonore grâce aux émissions que j'anime. Ces émissions avaient portées. Je me suis dit, pourquoi ne pas changer d'emballage. Et je les ai consignées dans un livre. Le livre parle des attitudes corporelles utilisées par Saint Dominique qui est notre Saint patron. Alors, je me suis dit qu'il fallait faire quel-



Père Boveris Leho.

que chose. C'est à la faveur d'une neuvaine que j'ai animée et chaque jour j'animais un thème. Ayant constitué un petit document pour donner à ceux qui venaient à la neuvaine, il y a eu des échos qui me sont parvenus. C'est pour cette raison que je me suis dit, pourquoi ne pas intéresser un large public. Le livre est donc, à la fois sur mes émissions, à la radio, mais aussi, sur une certaine expérience spirituelle donnée comme la neuvaine.

*\*Peut-on dire que vous vous présentez en chantre de la culture dominicaine, à travers ce livre?*

\*\* Ce sont des choses qui sont censées être connues par les

dominicains. Ce n'est pas qu'une communication, à l'endroit des dominicains. En passant les attitudes particulières utilisées par Saint Dominique dans ses prières pour mettre en valeur le corps. Faire participer le corps dans la prière, il y a des thèmes que j'aborde qui sont universels comme l'adoration, la souffrance, la mystique du regard. Ce sont des thèmes universels que tout chrétien peut partager. On en découvre la substance dans ce livre qui est déjà hors frontière Camerounaises (Congo). Ce livre est bien accueilli par le public.

*\*Comment comptez-vous intéresser les lecteurs, pour l'acquisition et l'appropriation de ce livre?*

\*\* Je fais moi-même la politique marketing, commerciale du livre avec toutes les stratégies qu'il faut. Je ne suis pas du tout étranger dans le marketing. C'est vrai qu'écrire un livre est une chose, le diffuser c'en est une autre. Mais, je pense que je me fais aider par les amis avec qui on était à l'école. On essaie de créer des stratégies marketing. Et ce sont ces stratégies que j'utilise pour la vente du livre.

Propos recueillis par Hordel BIAKORO MALONGA

Archidiocèse de Brazzaville

**Publication des bans**

Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, annonce aux communautés paroissiales et religieuses de son diocèse qu'il ordonnera diacres, le samedi 31 août 2013 à 9h, à la place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur, les abbés: Urgel Eric Babika, Neil Davis Batchi, André Daldy Bihonda, Stein Bilou, Geonfranck Biniakounou, Marius Foundou, Armel Ganga, Eymard Loubassou Kadia, Régis Igor Loufiefie, Stanislas Clautel Mananga, Hennick Chris Mvila, Slanique Nganga, Maat Nkounkou, Fridin Sidney Poyi, Charel Tsina Mantsonso.

Diocèse d'Impfondo

**La paroisse Sainte Brigitte d'Epéna, 50 ans bientôt**

La paroisse Sainte Brigitte d'Epéna se prépare à fêter ses 50 ans d'existence, le 27 octobre 2013. Initialement prévue le 23 juillet 2013 en la fête de Saint Brigitte, cette date a été changée pour plusieurs raisons. Les travaux pour l'agrandissement de l'église se poursuivent.

Merci d'avance pour votre contribution afin de nous aider à terminer les travaux!

Que toute personne désirant s'y rendre se signale à l'avance!

Père Hervé Cleze MOUTALENO

Curé de la paroisse

Contact: 06 691 11 00 / 05 592 68 27

Maison Libermann: BP 1524 Brazzaville

Tél.: 05 309 09 88

E-mail: [saintebrigitte@yahoo.fr](mailto:saintebrigitte@yahoo.fr)

**SIYAHM OPTIC**

Pour tout achat de vos verres et montures aux meilleurs prix

Contact:

La Semaine Africaine Brazzaville

Tél.: +242 05 500 77 77 / 06 610 77 77

Email: [agngouma@yahoo.fr](mailto:agngouma@yahoo.fr)

**AVIS DE VENTE D'UN GROUPE ELECTROGENE**



Un GROUPE ELECTROGENE de marque HYUNDAI (Diesel Generator), de 60 KVA, est mis en vente à Brazzaville.

Prix: 15.000.000 F. CFA à Débattre

Contact: Maître Norbert MADZOU/Notaire.

Sis 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble DABO, Avenue de la Paix,

A côté de la Mairie de Poto-Poto,

Tél.: (00242) 06.655.65.08; 05.545.58.57

E-mail: [norbertmad@yahoo.fr](mailto:norbertmad@yahoo.fr)

**IN MEMORIAM**

(27 août 2003-27 août 2013)

Voici, exactement, 10 ans que le Seigneur rappelait à Lui sa servante Marie-Clémentine YENGO.



En ce jour mémorable, tous ceux et toutes celles qui l'ont connue et aimée sont priés d'avoir une pensée pieuse pour le repos de son âme.

Son époux et ses enfants



Diocèse de Dolisie

# Ordonné évêque, Mgr Bienvenu Manamika a pris possession canonique de son siège

Erigé le 24 mai 2013, à la suite du démantèlement du diocèse de N'Kayi, le diocèse de Dolisie, qui couvre le département du Niari, a accueilli son tout premier évêque, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouhou, qui a été ordonné et qui a canoniquement pris possession de son siège épiscopal, au cours d'une messe solennelle célébrée au stade municipal Denis Sassou Nguesso de Dolisie, dimanche 25 août 2013. L'ordination épiscopale lui a été conférée par Mgr Andrés Carrascosa Coso, nonce apostolique au Panama (Amérique centrale), ancien nonce apostolique au Congo et au Gabon, consécrateur principal, avec comme consécrateurs, NN.SS Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, président de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo), premier vice-président du Sream (Symposium des conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar), et Daniel Mizonzo, évêque de N'Kayi, ancien administrateur du diocèse de Dolisie.

La messe d'ordination épiscopale et de prise de possession canonique du siège de Dolisie s'est déroulée avec la participation de Mgr Jan Romeo Pawlowski, nonce apostolique au Congo et au Gabon, qui a lu les bulles créant le nouveau diocèse et nommant son évêque, des évêques du Congo (NN.SS Anatole Milandou, Yves Marie Monot, Jean Gardin, Victor Abagna Mossa, Urbain Ngassongo et Miguel Olaverri Aronis), des évêques du Cameroun (NN.SS

Mouanda, président du conseil départemental, Paul Adam Dibouilou, maire de Dolisie), les préfets du Pool (Jean-Michel Shanga), et des Plateaux (Philippe Edgar Diafouka Bambela), l'administrateur-maire de la communauté urbaine de Kinkala (Anne-Marie Bernardine Malonga), les autorités locales de la force publique (colonel Léon Bangui, commandant de la zone militaire de défense n°2 Dolisie, le colonel Samuel Sansa, commandant de région de gendarmerie (Niari, Bouenza,



Une phase de l'ordination épiscopale.



sié), la schola populaire diocésaine et la chorale Saint-Charles de la paroisse Notre-Dame de Fatima de Dolisie, a duré quatre heures et demi (9h30-14h).

Après le rituel d'ordination épiscopale, l'autre temps fort a été l'homélie prononcée par Mgr Andrés Carrascosa Coso. Ce dernier a rappelé le rôle de l'évêque et son ministère, défini les symboles qu'il porte (anneau, mitre et cross), avant de prodiguer des conseils au nouveau prélat. A cette occasion, il l'a mis en garde contre le tribalisme. «Dieu te demande de protéger ton troupeau du dan-

tement applaudi par l'assistance. Les trois autres moments forts ont été les mots prononcés par NN.SS Daniel Mizonzo, Louis Portella et le nouvel évêque du nouveau diocèse.

Après avoir remercié tous ceux qui ont contribué à la réussite de l'événement, à commencer par le couple présidentiel, ses confrères évêques décédés et vivants, les prêtres, notamment Mgr Denis Moussavou et l'abbé François de Paul Moundanga-Ibéné, les autorités départementales, les responsables et les chrétiens des diocèses de N'Kayi et de Dolisie, Mgr Daniel Mizonzo a prodigué trois conseils au nouvel évêque, à savoir: poursuivre l'œuvre d'évangélisation amorcée, celle de la traduction des Bibles en kituba (ensemble avec les diocèses de Pointe-Noire et de N'Kayi) et faire aboutir le projet d'érection du diocèse de Mossendjo, pour le Niari forestier. Pour cela, il lui a recommandé d'acquiescer les terrains de ce futur diocèse, créer des paroisses, tandis que lui-même s'occupe de l'aboutissement du projet de création du diocèse de Sibiti, dans le département de la Lékoumou.

Après avoir remercié le Saint-Père, le Pape François qui, aussitôt arrivé, a signé le décret de création du nouveau diocèse de Dolisie et nommé le tout premier évêque, Mgr Portella a, comme son prédécesseur, remercié le couple présidentiel «pour l'attention bienveillante et généreuse» à l'égard de l'Eglise, à l'occasion des circonstances particulières. Face au phénomène des antivaleurs qui envahit la société, il a relevé certains défis, dont le premier est de poursuivre l'œuvre de l'évangélisation en profondeur du diocèse. Avant de lui souhaiter la bienvenue au sein de la Conférence épiscopale, qui s'enrichit de sa présence. Le nouvel évêque a, quant à lui, remercié tout le monde, à commencer par le Saint-Père jusqu'aux évêques, en passant par les autorités nationales (notamment le président de la République et son épouse), les prêtres et tous les chrétiens venus de partout. Ensuite, il a adressé une prière à Dieu pour tous ses bienfaits à son égard, de l'avoir choisi comme pasteur pour évangéliser son troupeau, dans le Niari.

S'adressant aux chrétiens de Dolisie, Mgr Manamika leur a demandé à travailler dans l'unité, pour la bonne marche du diocèse «Tous, nous devons être unis», leur a-t-il dit en langue Kituba. Parmi les nombreux cadeaux offerts au nouvel évêque, il y a un véhicule de marque Toyota Prado, don du président de la République. En tout cas, dans son ensem-



La procession d'entrée.



Le véhicule flambant neuf offert par le président de la République à l'évêque de Dolisie.

Samuel Kleda, archevêque de Douala, président de la Conférence épiscopale nationale du Cameroun, et Joseph Atanga, archevêque de Bertoua) et du Gabon (Mgr Basile Mvé Engone, archevêque de Libreville), ainsi que du secrétaire général de la Cenco (Conférence épiscopale nationale du Congo), l'abbé Léonard Santedi Tchinkumpu) et Mgr Hervé Itoua, évêque émérite de Ouesso, résidant en Europe. Plus de quatre cents prêtres, venus des diocèses du Congo, de Cabinda (Angola) et de quelques pays de la sous-région ont concélébré cette eucharistie.

Côté officiel, on a noté la présence de Raymond Zéphirin Mboulou, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, représentant le président de la République, Justin Koumba, président de l'assemblée nationale, deux membres du gouvernement (Pierre Mabiala, Yvonne Adélaïde Mougany), des parlementaires, les autorités locales (Jean-Pierre Heyko-Lekoba, préfet du Niari, Jean-Jacques



Une vue des autorités présentes à la messe.

Lékoumou), le colonel Jean-Désiré Kakola, directeur départemental de la police, le colonel François Lambert Elenga-Ognimba, chef d'antenne du Conseil national de sécurité), etc. D'une capacité de trois mille places, le stade municipal Denis Sassou Nguesso était plein, jusque sur l'aire de jeu, à l'occasion de la messe marquant l'ordination épiscopale et l'installation canonique sur son siège diocésain, de Mgr Bienvenu



Mgr Bienvenu Manamika assis sur son trône, paré de ses attributs d'évêque.



Encadré par NN.SS Portella et Mizonzo, le nouvel évêque bénit la foule, debout sur une camionnette qui a fait le tour du stade.

Manamika qui a choisi comme parole de vie: «J'ai prié pour toi, pour que ta foi ne chancelle pas. Quand tu seras revenu raffermis tes frères» (Luc 22,32). Sur les gradins, on pouvait distinguer, grâce aux pancartes, les différentes délégations de chrétiens venus des différents diocèses du pays et même des paroisses, comme la délégation de la paroisse Sainte-Anne de Poto-Poto. Un vol spécial de la compagnie Tac (Trans Air Congo) a été affrété, grâce à la bon-

ne volonté de quelques chrétiens de cette paroisse, au profit de plus d'une centaine de prêtres, religieux, religieuses et laïcs de Brazzaville. La délégation du diocèse de Kinkala, où Mgr Manamika a été vicaire général avant d'être nommé évêque de Dolisie, était très importante.

La cérémonie liturgique, qui a été animée par la chorale diocésaine, le chœur des amis du grégorien (composé des choristes de Pointe-Noire et Doli-

ger du tribalisme et du régionalisme. N'accepte pas de tomber dans les tentations du tribalisme qui fait oublier que chaque prochain, peu importe son ethnie, est un enfant de Dieu», a-t-il dit, suscitant les applaudissements de l'assistance, heureuse d'entendre le prédicateur fustiger le tribalisme, un mal qui ronge la société congolaise. Il faut dire qu'à la fin de son homélie, prononcée dans un français impeccable et posé, Mgr Carrascosa a été for-

ble, la fête a réussi et les chrétiens de Dolisie débordant de joie étaient satisfaits d'accueillir leur évêque. Nous reviendrons dans nos prochaines éditions, sur les différents messages qui ont été prononcés au cours de cette importante célébration eucharistique.

Aristide Ghislain NGOUMA, Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA et Pascal BIOZI-KIMINOU. (Photos: Jean-Baptiste MILANDOU)









# Connecte-toi à MTN 3G+ et découvre sa vitesse !

- Surfez encore plus rapidement.
- Découvrez plus de multimédia en Haute Définition.
- Téléchargez vos jeux et applications en grande vitesse.

Pour plus de renseignements visitez notre site [www.mtncongo.net](http://www.mtncongo.net) ou rejoignez-nous sur :

 [www.facebook.com/MTNCONGO](http://www.facebook.com/MTNCONGO)
 [@mtn\\_123](https://twitter.com/mtn_123)
 [www.youtube.com/user/MTNFanClub](http://www.youtube.com/user/MTNFanClub)
 [www.linkedin.com/company/mtn-congo](http://www.linkedin.com/company/mtn-congo)



*Ce Nouveau Monde, il est pour toi.*



Réduction de la mortalité maternelle...

# La feuille de route nationale validée!

L'atelier de validation de la feuille de route sur la redevabilité de la santé de la mère et de l'enfant s'est tenu, du 29 au 31 juillet dernier, à la préfecture de Brazzaville. Objectif de cet atelier: améliorer les résultats de la redevabilité pour le secteur de la santé, en général, et pour la santé de la femme et de l'enfant, en particulier, à travers un renforcement du suivi, de l'évaluation et de la revue du secteur de la santé. Au terme des travaux, ouverts par Alexis Elira Dokekias, directeur général de la santé, et qui ont réuni plus d'une trentaine de participants, cette feuille de route a été finalisée et validée.

**A**fin d'accélérer l'atteinte des O.m.d (Objectifs du millénaire pour le développement) 4 et 5, (réduction de la mortalité infantile et amélioration de la santé maternelle), le secrétaire général des Nations Unies a lancé, en septembre 2010, la stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant dans l'objectif de sauver 16 millions de vies dans 49 pays les plus pauvres du monde, d'ici à 2015. Pour se conformer à cette stratégie qui arrivera à échéance dans 17 mois, le Congo s'est doté de sa feuille de route. Celle-ci permet de répondre aux nécessités en matière d'enregistrement des naissances, des décès et leurs causes dans les centres sanitaires, tout comme de maîtriser les bases de données informatisées. «Nous avons finalisé et validé la feuille de route de l'atelier de Ouagadougou, en apportant des contributions, selon les réalités du Congo et,

en l'adaptant à nos besoins», a déclaré Victorine Nkala, sage-femme à la direction de la santé familiale au service de la santé sexuelle et de la reproduction. Le Congo est classé parmi les pays subsahariens aux taux de mortalité maternelle et néonatale très élevés. Ce qui nécessite d'être remédié, d'après Victorine Nkala. D'où la mise en place des stratégies, notamment la feuille de route précitée. «Avec les résultats de l'enquête démographique et de santé de 2011, des efforts considérables ont été faits. En 2007, il y avait 781 femmes, qui mouraient pour 100.000 naissances vivantes. Aujourd'hui, nous sommes à 426 femmes qui meurent pour 100.000», a-t-elle expliqué, reconnaissant qu'avec ces efforts déployés, il ne devrait plus avoir de femmes qui meurent dans cet état, puisque plusieurs stratégies sont mises en place, notamment les



Une vue des participants pendant les travaux.

soins obstétricaux et néonataux d'urgence, pour une prise en charge efficace des complications au cours des grossesses, de l'accouchement et chez le nouveau-né, après l'accouchement. Pour Jérémie Mouyokani, conseiller planification et gestion du programme Oms, en plus de la validation de cet document, l'atelier devra poser des jalons solides pour que chaque responsable sanitaire, à tous les niveaux de la pyramide politico-sanitaire, se sente non seulement responsable, mais aussi, redevable vis-à-vis de la population et des décideurs par la fourniture d'informations opportunes, complètes et de qualité. Par ailleurs, il a rassuré le gouvernement du soutien de leur organisation et des autres agences des Nations unies,

pour une meilleure santé maternelle, néonatale et infantile, facteur clé du développement durable et même du devenir humain, car la maternité est et demeure encore le seul moyen d'assurer sa perpétuation. De son côté, Alexis Elira Dokekias a fait savoir que la mortalité de la mère et de l'enfant sont des indications de l'amélioration de l'état de santé de la mère à l'enfant. À cet effet, il a invité les participants à une fructueuse réflexion, en vue de développer le programme de développement durable qui prendra en compte les dépenses actuelles et celles qui seront générées, dans le cadre d'une couverture managériale.

Esperancia  
MBOSSA-OKANDZE

## Conseil départemental du Kouilou

### Jean R. Bongo repose, désormais, au cimetière municipal de Mvindoulou

Décédé le 5 juillet dernier, à Paris, en France, Jean-Richard Bongo, membre du P.c.t (Parti congolais du travail) et président du Conseil départemental du Kouilou, repose, depuis le mercredi 17 juillet 2013, au cimetière municipal de Mvindoulou. Après que la nation lui a rendu un vibrant hommage, à l'esplanade de la préfecture de Pointe-Noire. En présence de l'épouse du chef de l'Etat, Antoinette Sassou Nguesso.

Charles Ngafouomo, préfet, directeur général des collectivités locales, évoquant le parcours tant administratif, syndical que politique du disparu, a déclaré: «Né le 29 décembre 1937, à Mvouti, Jean Richard Bongo a fait ses études primaires à Mvouti-poste et au village de Dimonika, avant de les poursuivre à Pointe-Noire et à Dolisie, pour le cycle secondaire. A la fin de son cursus scolaire, il est détenteur du C.f.e.e.n (Certificat de fin des études d'école normale) obtenu à l'école de Mbounda, à Dolisie. Quelques années plus tard, il obtient le diplôme d'inspecteur de l'enseignement primaire. Il commence sa carrière d'enseignant à Madingou, dans la Bouenza. Mais plus tard, il assumera, tour à tour, la fonction directrice de l'école de Ngabé, dans le Pool, des Plateaux de 15 ans et de la Mfoa, à Brazzaville, et de la Mosquée, à Dolisie. Il exerce les fonctions de conseiller pédagogique, de 1975 à 1976, avant d'être nommé chef du groupe des instituteurs politiques, dans les établissements professionnels du Kouilou. Soucieux de parfaire sa formation, il s'inscrit à l'école des cadres de Yaoundé, au Cameroun, d'où il sort inspecteur du travail. C'est, finalement, comme inspecteur de l'enseignement qu'il fait valoir ses droits à la retraite.



Jean Richard Bongo.

Au plan associatif, la vie de Jean Richard Bongo sera marquée par un engagement syndical très actif, à tel point que les responsabilités suivantes lui seront confiées: président du bureau coordonnateur des syndicats, au Niari, membre de la commission confédération exécutive de la C.s.c (Confédération syndicale congolaise), secrétaire permanent, chargé de l'administration au bureau exécutif de la C.s.c, secrétaire, chargé de l'organisation au bureau exécutif de la C.s.c. Il est à noter que ses fonctions d'inspecteur politique lui ont ouvert les portes d'une carrière politique prometteuse, qui a commencé en 1974 avec son adhésion au P.c.t. Il a été vice-président du comité régional du P.c.t au Niari, président de la cellule du P.c.t de l'école supérieure du parti en R.d.a (République démocratique Allemande), président de la commission nationale de contrôle et de vérification du P.c.t, membre du bureau politique du P.c.t, président du comité départemental du P.c.t au Kouilou, membre du comité central du P.c.t. En outre, il a été membre du conseil national de transition, président de la commission des affaires administratives et juridiques, député de la première circonscription électorale de Mvouti. Dix ans durant, succédant à lui-même, Jean Richard Bongo a été président du Conseil départemental du Kouilou. Sa vision du développement local a consisté à relier l'action de modernisation du Congo entreprise par le chef de l'Etat, Son Excellence Denis Sassou Nguesso. Ainsi, sous son impulsion, des C.s.i (Centre de santé intégrés), avec logements, des établissements scolaires, avec logement du personnel, ont été construits et d'autres infrastructures réhabilitées dans les six districts. Cet effort avait pour but de faciliter l'accès des populations aux soins de santé primaires et à une éducation de qualité, grâce à l'amélioration des conditions de travail du personnel soignant et enseignant. Au cours des dernières sessions du Conseil départemental du Kouilou, un goût d'inachevé transparaissait dans ses paroles. En témoignant ses vœux pour l'électrification villageoise, qui devrait permettre la création d'activités économiques dans le monde rural. Les élus locaux garderont de lui le souvenir d'un homme imperturbable, lors des débats passionnés, au sein de l'hémicycle local. Cet illustre disparu a été un chef de famille très attentionné. Il laisse onze enfants.»

Equateur Denis NGUIMBI

## Quatrième édition de la foire du terroir de la Bouenza

# Faire connaître les produits, en vue de réduire la pauvreté dans les localités

L'association Bouenza festival initiative a organisé, du 9 au 11 août 2013, la quatrième édition de la foire du terroir de la Bouenza, dans le but de donner l'opportunité aux habitants de différents districts de ce département d'exposer leurs articles de vivres et de non vivres. C'est Serge Edgard Kifoulou, secrétaire général du maire de Madingou, représentant le maire, qui a ouvert ladite foire, en présence de Nadège Mabika, son organisatrice, Yves Roger Massoukou, vice-président du Conseil départemental de la Bouenza.

**V**enus des localités de Mpata, Bouansa, Loudima, Mouyondzi et Nkayi, etc, des femmes et hommes ont exposé des produits vivriers et non vivriers, à savoir: la viande de porc, du poisson frais, la viande de mouton, des légumes, des produits cosmétiques et des œuvres d'art. Donnant le sens de cette foire, Nadège Mabika a déclaré: «A l'époque, on disait Mouyondzi travaille et ravitaille, mais, de nos jours, il n'y a plus rien dans cette localité, parce que la production est en baisse. Il en est de même à Madingou et ailleurs. C'est pourquoi, la foire de la Bouenza réunit, aujourd'hui, tout le monde, afin de présenter des articles. Notre objectif étant de produire plus, pour que le panier de la ménagère coûte moins cher et, cela peut nous aider à résoudre les problèmes de ravitaillement dans nos foyers. A cela, chacun devait mettre la main à la pâte, pour que les choses marchent bien et que les producteurs produisent plus.» Pour Simon Mantari, président de l'Aciel (Association congolaise pour les initiatives locales), «aujourd'hui, Bouenza festival a, pour sa part, intériorisé

l'alarme. C'est pourquoi, à cette quatrième édition, nous pourrions rendre les adresses des différents producteurs, pour leur approvisionnement en temps opportun. Nous souhaitons aller vite, mais nous sollicitons l'amabilité du directeur départemental de l'agriculture de la Bouenza, de voir auprès de la tutelle, dans quelle mesure nous approvisionner en jeunes reproducteurs de race, surtout de nous faciliter le transport de ces animaux, voilà un des boulots dans la



Des visiteurs dans un stand pendant la foire.

production.» Ouvrant cette quatrième édition, Serge Edgard Kifoulou a remercié les organisateurs pour cette initiative, en déclarant: «Cette foire est ouverte à tous ceux qui veulent bien pré-

senter leurs œuvres aux personnes venues les assister, dans le but de réduire la pauvreté dans nos localités.»

Aybienevie  
N'KOUKA-KOUDISSA

## Société Syntek Global

### Bientôt des conférences sur le produit Xtreme Fuel Treatment

C'est ce qu'a annoncé, samedi 24 août 2013, Atim Evenye, représentant de cette société américaine au Congo. Au cours d'un entretien avec la presse. Cette série de conférences aura lieu, jeudi 29 août prochain, en trois sessions (9h30-11h30; 12h30-14h30; 17h30-19h30), dans la salle de conférence du siège de la préfecture de Brazzaville.

L'événement réunira, en partie, l'ensemble des acteurs évoluant dans le secteur de l'automobile (Chefs des entreprises de ventes de voitures, responsables des sociétés de location

des voitures, syndicat des chauffeurs du Congo, etc.). Le but visé étant de sensibiliser tous ces acteurs sur les propriétés que présente le produit Xtreme Fuel Treatment, aussi

bien dans l'entretien des moteurs à essence et diesel que dans la réduction de carburant. Ces conférences seront, également, une opportunité d'affaires pour de nombreux Congolais désireux de servir la société Société Syntek Global ou de signer un éventuel partenariat avec celle-ci.

Hordel BIAKORO  
MALONGA

**LA SEMAINE AFRICAINE,  
POUR DEFENDRE LA LIBERTE  
D'EXPRESSION.**

**Parcelle avec maison à vendre au quartier Massissia, non loin du goudron.**

**Contact:**

**06-625-69-43 / 05-341-30-13**





# Clôture du tournoi Airtel Jeunes Talents troisième édition

Dans le cadre de la clôture du tournoi de Football Airtel Jeunes Talents en République du Congo, Airtel et le Club de Football Manchester United, en collaboration avec la Fédération Congolaise de Football et la Ligue des Jeunes de Football, ont organisé, consécutivement, les finales régionales et la finale nationale, à Pointe-Noire, comme à Brazzaville.

**P**ointe-Noire, République du Congo, le jeudi 08 août 2013, s'est tenue la finale régionale qui a opposé deux équipes finalistes de Pointe-Noire: Vis ta vie et Vietnam. L'équipe vainqueur de Pointe Noire a affronté et joué, par la suite, la grande finale nationale avec l'équipe finaliste régionale de Brazzaville. Du côté de Pointe-Noire, l'équipe Vit ta vie a remporté la victoire face à l'équipe Vietnam, sur un score de trois (03) buts à un (01).



*Izouma Sidibe, Directeur Marketing d'Airtel Congo, remettant la coupe aux gagnants du tournoi.*

A Brazzaville, c'est l'ASP Poto-Poto qui été plus



*Remise de la Coupe régionale à Pointe-Noire à l'équipe Vit ta vie par le Directeur Marketing.*

coriace et vivace, en dominant, pendant toute la période du match, à la finale régionale de Brazzaville, l'équipe de l'Olympique de Makelekele, sur un score de un but (01) à zéro (0). Le score étant serré faut-il dire que l'équipe a dominé?

Il est signalé que depuis trois (03) ans, Airtel permet aux jeunes footballeurs africains de moins de dix-sept ans, à travers ce vaste programme, d'exprimer leurs talents, en leur donnant l'opportunité de mettre en valeur leurs compétences. Le tournoi Airtel Jeunes Talents a lieu dans 17 pays africains et des centaines de milliers de jeunes participent à cette compétition annuelle.

### «Un duel des titans en finale nationale Airtel Jeunes Talents à Brazzaville»

La grande finale nationale de cette troisième édition a eu lieu au Stade Saint-Denis, à Mpila, entre l'équipe finaliste régionale de Pointe-Noire, Vit ta

vie, et celle de Brazzaville, en l'occurrence l'ASP Poto-Poto. Plus de doute, plus de suspense. Car tout a été clair. Les vainqueurs de la finale régionale, AJT de Brazzaville et l'ASP Poto-Poto, ont, brillamment, pris leur qualification, un visa pour le tournoi AJT version continentale, le dimanche 11 août 2013, à l'issue de la finale, aux dépens, respectivement, de l'équipe Vit ta vie, venue de Pointe-Noire. L'ASP Poto-Poto, à son tour, n'a pas baissé de garde et a grandement dominé le match, pendant les deux périodes, avec un score final de quatre (04) buts à deux (02).

L'ASP Poto-Poto, l'équipe gagnante de la troisième édition Airtel Jeunes Talents, va participer, en septembre, au championnat africain qui se déroulera à Lagos, au Nigeria.

Ce championnat africain opposera les équipes vainqueurs ayant participé au tournoi Airtel Jeunes Talents, et sera une grande occasion, pour les stars en herbe, d'exhiber leurs talents et d'affronter les

meilleurs joueurs du continent.

Cerise sur le gâteau, le partenariat avec Manchester United permettra aux meilleurs joueurs du tournoi de bénéficier de l'expertise des entraîneurs du centre de formation de Manchester, pendant une semaine.

### Les Camps d'entraînements

Les camps d'entraînement seront organisés à la fin du tournoi continental. Ils auront lieu au Nigeria et en République Démocratique du Congo. Les camps d'entraînement seront gérés par les entraîneurs des centres de formation de Manchester United. Ces coaches, qui ont côtoyé certains des meilleurs joueurs de la planète, disposent de l'expertise et de l'expérience nécessaires et aideront les jeunes footballeurs africains à franchir un palier supplémentaire.



# Plaidoyer pour une réforme radicale de la constitution

La Constitution de 2002 fêtera ses douze ans le 20 janvier prochain. Cela paraît court, mais une brève rétrospection dans l'histoire constitutionnelle du pays nous permet de constater que de tous les textes fondamentaux de l'ère démocratique, elle est celle qui a, pour l'instant, la plus longue longévité. Cependant et malheureusement, le débat d'idées ne s'organise pas autour de cette date d'anniversaire, mais autour de la prochaine élection présidentielle de 2016. Une telle orientation nuit à la pertinence du débat et conduit à sa politisation, alors que la Constitution est le pacte social qui doit unir la nation autour de certaines valeurs.

**E**n effet, on ne peut lier l'avenir politique des gouvernants et des opposants à la Constitution. Le texte suprême doit demeurer l'apanage des Congolais et de tous les Congolais, et non pas un jouet au service des intérêts politiques et partisans. Il convient de rappeler que le texte, objet de notre débat, a été créé pour favoriser la restauration de l'autorité de l'Etat, mise à mal par les affrontements fratricides des années 90. Ainsi, l'option d'une ingénierie constitutionnelle présidentialiste paraissait la plus adaptée aux circonstances de l'époque. Doit-on rappeler que la Constitution est et demeure une réponse à la crise politique du moment? Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder l'histoire constitutionnelle, pour constater que l'architecture institutionnelle choisie dépend toujours de l'actualité politique.

Le débat sur notre Constitution a pris, récemment, une ampleur nouvelle. Il est, donc, évident qu'aujourd'hui, la question de sa modification se pose. Mais, parce que le texte fondamental doit être le socle de l'unité nationale et la vitrine internationale du pays, sa modification ne peut se faire à la hussarde, sans consensus et sans véritables débats d'idées. Pour ce faire, il nous semble que le choix d'une modification du texte constitutionnel ne pourra faire l'impasse sur trois questions indispensables: Pourquoi faut-il réviser? Qu'est ce qu'il faut réviser? Comment faut-il réviser?

## 1- Pourquoi faut-il réviser?

À partir du moment où un peuple adopte un texte fondamental, il ne se lie pas *ad vitam aeternam*, il se garde toujours la possibilité de changer ou du moins de modifier le texte. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les révolutionnaires français, lorsqu'ils affirmaient que «les générations d'aujourd'hui ne peuvent assumer les générations futures à leurs décisions».

Autrement dit, la restriction constitutionnelle d'une révision peut conduire à l'autoritarisme. Il convient, pour cela, de se rappeler du coup d'Etat de Napoléon, en 1851, à cause d'une disposition constitutionnelle l'empêchant de concourir immédiatement.

Par ailleurs, il nous semble que la modification de la Constitution doit contribuer non seulement à rassurer les Congolais sur la vitalité de leur régime, mais aussi à donner un signal aux partenaires économiques du Congo. En effet, certains hommes politiques ont appelé au changement de Constitution. Un tel choix est dangereux à bien des égards. D'abord, parce que le changement de Constitution n'est pas un gage de réussite institutionnelle. Le Congo demeure un exemple de proximité constitutionnelle (plus de sept constitutions depuis 1960), sans pour autant devenir un Etat de droit. Ensuite, le changement de Constitution envoie un mauvais signal aux

investisseurs étrangers, celui de l'instabilité politique et donc de l'insécurité des investissements. Devons-nous rappeler que le pays plane dans les profondeurs du classement de «Doing Business» et ne capte quasiment pas d'investissement direct à l'étranger (I.d.e)? Ainsi, le choix d'une modification de la Constitution est un choix de raison. Le changement de Constitution fait peur là où la révision rassure. Sur un plan matériel, les problèmes qui se posent sont de deux ordres. D'une part, l'évolution du régime a conduit à l'émergence d'un type de régime particulier que nous qualifions de «présidentialisme paternaliste» qui soumet l'ensemble de la société congolaise au chef de l'Etat. Un tel régime réfute l'idée de l'existence des contre-pouvoirs et n'admet pas un exercice concurrentiel du pouvoir. Les collisions entre la société civile et le pouvoir d'un côté, avec la justice de l'autre (voir affaire du 4 mars 2012) devrait cesser de convaincre les partisans du statut quo. Le régime actuel du Congo est le produit d'un double mouvement, d'une part une réalité constitutionnelle trop favorable au chef de l'Etat, et de l'autre une tendance naturelle de la société bantoue à la soumission au chef. D'autre part, le texte constitutionnel ne prend pas en compte la réalité communautaire. En effet, la souveraineté demeure liée à la citoyenneté. Par ces motifs, l'article 3 dispose que «la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce au moyen du suffrage universel (...)». Dans ce sens, la libre circulation et le passeport qui en est le symbole sont des éléments de souveraineté. Par conséquent, la communautarisation des passeports au sein de la Cemac (voir règlement n°1/00-CEMAC-042-CM-04 portant institution et conditions de gestion et de délivrance du Passeport Cemac), porte atteinte à la souveraineté étatique. Il convient, donc, d'inclure dans le texte fondamental, la construction communautaire, pour l'arrimer aux évolutions récentes. Au final, il faut réviser, pour enrayer le décalage entre le contenu constitutionnel et la réalité politique.

## 2- Qu'est-ce qu'il faut réviser?

La caractéristique principale de notre Constitution, c'est la toute-puissance camouflée du chef de l'Etat et, corrélativement, l'absence de contre-pouvoirs, marqué par un parlement infantilisé, une justice aux ordres, des droits de l'homme déclaratoires, une superposition entre l'armée et le pouvoir, une absence d'existence constitutionnelle de la société civile et, plus globalement, une «ethnisation» du régime. La réforme doit, donc, prioritairement répondre à ces maux.

### La recherche d'un équilibre institutionnel

Lors de la 27<sup>ème</sup> session du sénat, en 2011, seuls cinq ministres



Par Vivien Romain Manangou.

tres sur vingt-cinq interpellés s'étaient présentés devant les élus du peuple. Ce chiffre prouve l'hypertrophie du régime. En effet, le régime présidentiel n'est pas celui de l'absence de contrôle, au contraire, le berceau des régimes de ce type est souvent qualifié de régime «congressional» pour faire écho à la place importante du contrôle des chambres dans l'action de l'exécutif. Le rééquilibrage des pouvoirs doit consister à faire du Parlement la principale source du pouvoir. Aujourd'hui les pouvoirs sont concentrés au Palais du peuple et à Brazzaville, la vitalité démocratique impose des changements, nous proposons pour ce faire de les transférer au palais du parlement et à l'intérieur du pays. Toutefois, si pour des raisons pratiques le Gouvernement doit demeurer le «maître» de la procédure législative, en revanche, une majorité exceptionnelle des trois cinquièmes de chaque chambre devra entériner obligatoirement toutes les nominations de l'exécutif, mais aussi toutes les politiques portant sur les options irréversibles de la société congolaise. Pour renforcer la qualité des élus, un statut constitutionnel de l'élu devra être mis en place, afin notamment d'éviter les conflits d'intérêts. La démocratie naît du contrôle. Le statut constitutionnel d'élu devra donc être renforcé, notamment par l'auto-saisine de la cour constitutionnelle sur le contentieux normatif. Il faudra aussi, enfin, adopter un statut de l'opposition, pour mettre fin non

seulement au vagabondage des membres de l'opposition, mais aussi aux menaces de toutes sortes dont ils font l'objet de la part du pouvoir.

Enfin, il faudra augmenter les moyens de travail du parlement par une large collaboration avec le Conseil économique et social, la Cour des comptes et la société civile dont le statut constitutionnel permettra non seulement de conseiller le parlement mais aussi de saisir la Cour constitutionnelle. Quant au pouvoir judiciaire, il est étonnant de constater que la Constitution fasse du chef de l'Etat le garant de la justice, alors que ce dernier est un pouvoir autonome. Nous proposons d'autonomiser le Conseil supérieur de la magistrature qui deviendrait la chambre de la justice, élu au sein du pouvoir judiciaire, avec pour mission l'organisation et le fonctionnement de la justice. Le Ministère de la justice chargé de la politique pénale du gouvernement sera fusionné avec celui de l'intérieur, pour permettre une meilleure coordination de l'action gouvernementale sur le plan régalién. D'autre part, le parquet sera rattaché à la chambre de la justice, alors que la police judiciaire dépendra des deux autorités. Quant à l'armée, ses liens incestueux avec le pouvoir politique constituent un moyen de conservation du pouvoir pour les gouvernants, mais un péril pour la démocratie. Il faudra, donc, définir les moyens d'une armée véritablement républicaine et au service du peuple.

### La présidence de la République

L'institution est l'objet de nombreux fantasmes à la hauteur de son importance. Pas moins d'une soixantaine d'articles sur 191 portent directement ou indirectement sur la fonction présidentielle. Cette conception dénaturée du présidentialisme impose de faire quelques observations. En premier lieu, le mode d'élection du chef de l'Etat ne présente aucun avantage pour le Congo. En effet, il ne s'agit pas d'un vrai rendez-vous démocratique, à cause du verrouillage constitutionnel, consécutif aux conditions drastiques imposées par l'article 58

de la Constitution, mais surtout par l'inégalité de droit et de fait entre les postulants: inégalité de droit à cause du contrôle de l'administration et de la commission électorale par le sortant; inégalité de fait à cause de l'utilisation des moyens de l'Etat aux fins électorales, créant une distorsion ou encore une compétition non concurrentielle.

Par ailleurs, l'absence de véritables confrontations idéologiques conduit à une élection fondée sur l'appartenance ethnique ou clanique, l'élection devient un moment de division au lieu de rassembler. On peut aussi ajouter que l'inculture démocratique du peuple et l'absence d'éducation populaire sur les véritables enjeux ne peuvent permettre aux citoyens congolais de choisir, sur des bases rationnelles, le président de la République. Par ces motifs, l'élection présidentielle est un moment de non-alternance qui ne sert qu'à exacerber les tensions de la société congolaise, en divisant le pays, au lieu de le rassembler.

Pour cette raison, nous appelons à la suppression de l'élection présidentielle qui sera remplacée par une élection par un mode de désignation plus consensuel, en prenant en compte deux impératifs: la légitimité populaire, représentées par l'ensemble des élus du peuple et la légitimité historique, dont les notables du pays (ancien royaume, chefferie, autochtones...) seront les portes étendards. Une telle orientation mettra fin à la polémique autour du nombre de mandats du chef de l'Etat qui, chargé de la représentation internationale et de l'unité nationale, pourra être élu autant de fois que le permettra son état de santé physique et mental.

La gouvernance du pays viendrait dans ces conditions à un premier ministre issu de la majorité parlementaire, mais dont l'investiture quinquenna-

le devra reposer sur une approbation des trois cinquièmes du congrès, poussant les différents camps politiques à coopérer. Vous l'aurez compris: nous appelons à une démocratie consensuelle, fondée sur l'intérêt général et non partisan. Dans le même sens, il faudra enrayer le déséquilibre entre le pouvoir central et le pouvoir local, en favorisant l'émergence d'une vraie République décentralisée.

## 3- Comment faut-il réviser?

Il n'y a rien de plus simple a priori, puisque la Constitution prévoit des dispositions permettant sa révision. On y apprend que l'initiative de la Constitution appartient concurrentement au président de la République et aux membres du parlement, et que, dans les deux cas, le texte suprême impose de consulter le peuple, pour la décision finale. Il nous semble que les deux options relèvent plus d'un simple toilettage que d'une refonte en profondeur d'un texte essentiel qui date de plus d'une décennie. Pour parvenir à cette grande réforme, il faudra, d'après nous, rechercher le plus large consensus possible, par la réunion de la classe politique et sociale, sans pour autant tomber dans la litanie des grandes messes sans suite.

Les Congolais sont face à leur histoire et devront prouver, à eux-mêmes, mais aussi au reste du monde, qu'ils sont capables de se parler et de trouver des solutions. Il paraît, indispensable, d'arrimer notre texte suprême au nouvel état de la société et aux exigences du peuple qui est la source de tous les pouvoirs, mais une telle initiative ne pourra pas se faire sans lui, dans ce sens, nous sommes disponibles pour cette quête de l'efficacité constitutionnelle.

Vivien Romain MANANGOU  
ATER à l'Université de La Rochelle  
Ancien candidat à la députation à Tie-Tie 1 (Pointe-Noire)

## (Suite de la page 6)

La nomination des femmes à des postes de responsabilité ou dans des instances de décisions a, souvent, été perçue comme un événement. Nous avons connu la première femme ministre, Emilie Manima, en charge des affaires sociales, en 1975. Avant elle, une autre, Alice Badiangana (à l'époque épouse Mahoungou), était au bureau politique du M.n.r (Mouvement national de la révolution). A l'éducation nationale et la santé/affaires sociales, deux secteurs fortement féminisés, le nombre de femmes ministres se compte avec les doigts d'une seule main; bien d'autres ministères ont eu une femme à leur tête; les institutions prévues par la constitution pas encore. Ici et là, les organisations féminines, avec l'appui des hommes, se battent pour la promotion de la femme et son intégration au développement économique, social, politique et culturel du pays. L'Association des femmes juristes du Congo a tenu en mai dernier un atelier de sensibilisation sur la parité. L'épouse du chef de l'Etat, Mme Antoinette Sassou Nguesso a présidé le 7 juin passé un forum dont le thème était «La parité, c'est maintenant». Un centre de formation des femmes en politique fonctionne à Brazzaville.

Les femmes ont, à ce jour, investi les douanes, les impôts qui ont déjà eu une directrice générale, la justice (magistrats et autres), les partis politiques,

les syndicats, la force publique, etc. Le jour où le président de la République, chef suprême des armées, nommera une femme au grade de général, tout le monde en parlera et sa photo fera la «une» des journaux. Comme c'était le cas de cette jeune fille qui, en collège technique, avait choisi la maçonnerie comme filière de formation: une femme, construire des maisons! Notons que lorsqu'il s'agit singulièrement d'une femme, des mots comme professeur, ingénieur, avocat, magistrat, auteur, écrivain, procureur, pasteur, etc. s'écrivent avec un «e» à la fin; l'ordinateur ne souligne plus cela comme faute; ça semble mal sonner à l'oreille mais la féminisation des fonctions, titres, grades, métiers fait partie de la parité et c'est cela aussi les autres licences. Il faut faire avec!

Attendons la promulgation de la loi en cours d'élaboration sur la parité et le nombre de candidates et surtout des élues aux élections locales qui arrivent pour voir si le processus va s'accélérer. Contre le sexisme, à l'école ou au travail et ailleurs, la dynamique paritaire, basée sur le mérite, est un train en marche dont la destination n'est nullement une société à l'avantage des femmes mais celle où l'applicabilité de l'égalité des droits entre hommes et femmes sera indéniable.

Simon NANITELAMIO  
ICEG Honoraire  
Tél. 06.662.12.30

## LA SEMAINE AFRICAINE

Bd. Lyautey (en face du CHU)  
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE  
Direction - Tel: (242) 06.668.24.72 / 06.678.76.94

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Président:  
Mgr Miguel Angel Olaverri,  
Evêque de Pointe-Noire

Directeur de Publication:  
Joachim MBANZA

Secrétaire de rédaction  
Véran Carrhol YANGA  
Tel: (242) 06.668.24.72  
Saisie & Montage (PAO):  
Atelier La Semaine Africaine

Service Commercial:  
Brazzaville: Tél. 06.889.98.99  
05.528.03.94  
Pointe-Noire: Tel: 05.557.78.71  
06.655.8003

## Nouveaux tarifs pour abonnement

	Congo	Autres pays d'Afrique	Europe	Amérique-Asie
6 mois		96 Euros		
Retrait sur place:	15.600	192 Euros		
Expédié:	23.400			
1 an			96 Euros	
Retrait sur place:	31.200		192 Euros	
Expédié:	46.800			
France, Afrique Francophone				
91 Euros				
182 Euros				

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr



# ANNONCES

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET  
ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE  
POINTE-NOIRE CENTRE

## INSERTION LEGALE

L'inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et  
de la Propriété Foncière Pointe-Noire, B.P: 5399

N°015/2013/MEFB-DGI-DCHPF-DDIK-DCHPF

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° DE REQUISITIONS	REQUISITIONS CADASTRALES	QUARTIERS	ARRONDISSEMENTS	REQUERANTS
20.744 du 02/12/2011	Pile 09 et 10 Bloc 51 Section BM Superficie 1000,00m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°03	Enfants MOUCKO FLORENT Gildas
20.518 du 09/09/2011	TERRAIN RURAL Superficie 1000,00m <sup>2</sup>	NKOTCHI-FOUTA	Sous-préfecture de tchiamba-nzassi	GANTSUI JOHN JEREMY
20.515 du 09/09/2011	TERRAIN RURAL Superficie 1500,00m <sup>2</sup>	NKOTCHI-FOUTA	Sous-préfecture de tchiamba-nzassi	GANTSUI ALPHA PRINCE CHANCEL
20.251 du 17/06/2011	Piles 05-06 Bloc 26 Section BNB Superficie 800,00m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°03	DJAMA LOUIS MARIE JOACHIM
20.366 du 08/07/2011	Piles 07 et 08 Bloc 92 Section BM Superficie 1000m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°03	MASSALA CHRISTINE
21.952 du 20/11/2012	Piles 02 et 08 Bloc 04 Section BX Superficie 1000m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	GOMAS TATY JEANNE FLORE ANNIE
22.302 du 16/03/2013	Piles 06, 07, 08,09 Bloc 66bis Section BN bis Superficie 1780,00m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBOUKA	Circonscription Foncière n°03	TIANBO
21.890 du 06/11/2012	Pile 01 Bloc 45bis Section J Superficie 463,64m <sup>2</sup>	KM4	Circonscription Foncière n°01	VIE MICHEL née ONGAMBEDE NGALA Ornella
21.761 du 25/09/2012	Piles 09 et 12 Bloc 113 Section BL Superficie 800m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	BIKANDOU NDOUMA FREDERIC IGORE
20.678 du 08/11/2011	Pile 14 Bloc 183 Section L Superficie 664,56m <sup>2</sup>	LA BASE	Circonscription Foncière n°01	DIATA HERVE
22.292 du 21/06/2012	Pile 17ter Bloc / Section H Superficie 1317,74m <sup>2</sup>	CENTRE VILLE	Circonscription Foncière n°01	FAUFEMAY PAUL PATRICK
22.014 du 14/12/2012	Pile 12 Bloc 06bis Section G Superficie 500m <sup>2</sup>	MPITA	Circonscription Foncière n°01	ITSIEME ROCH GHISLAIN
16.752 du 04/11/2008	Piles 09 et 10 Bloc 159 Section CK Superficie 1007,50m <sup>2</sup>	MONGO KAMBA	Circonscription Foncière n°04	MOUNKASSA MENOUA MARGUERITE
22.488 du 29/05/2013	Pile 03 Bloc 51bis Section J Superficie 257,04m <sup>2</sup>	MPITA	Circonscription Foncière n°01	MPASSY-NZOUNBA ELOIM ARMAND
22.251 du 11/03/2013	TERRAIN RURAL Superficie 5000m <sup>2</sup>	Village MAKOLA	Sous-préfecture de HINDA	ZAMBIE – MOUTOULA Jésus Margina
22.252 du 11/03/2013	TERRAIN RURAL Superficie 5000m <sup>2</sup>	Village MAKOLA	Sous-préfecture de HINDA	ZAMBIE – MOUTOULA Jésus Margina
22.253 du 11/03/2013	TERRAIN RURAL Superficie 5000m <sup>2</sup>	Village MAKOLA	Sous-préfecture de HINDA	ZAMBIE – MOUTOULA Jésus Margina
22.254 du 11/03/2013	TERRAIN RURAL Superficie 5000m <sup>2</sup>	Village MAKOLA	Sous-préfecture de HINDA	ZAMBIE – MOUTOULA Jésus Margina
22.140 du 30/01/2013	TERRAIN RURAL Superficie 5000m <sup>2</sup>	Village MAKOLA	Sous-préfecture de HINDA	ZAMBIE – MOUTOULA Jésus Margina
20.811 du 05/01/2012	Pile 01 Bloc 29 Section BM Superficie 500m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°03	MAMBOU RAYNEL
22.440 du 15/05/2013	Pile 11 Bloc 16 Section BP Superficie 622m <sup>2</sup>	MPITA	Circonscription Foncière n°01	KIZONZOLO REGINA Félicite
22.262 du 13/03/2013	Pile 06 Bloc 214 Section BL Superficie 500m <sup>2</sup>	COTE MATEVE	Circonscription Foncière n°06	MAPEZY LOREDANA FLORINA
22.432 du 15/05/2013	Pile 04 Bloc 170 Section BL BIS Superficie 500m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	BOUITY Alias Dieudonné
22.250 du 11/03/2013	Pile 02 Bloc 96 Section M <sup>2</sup> Superficie 400m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	SHAMBA OKITO KAHENGA Jean Richard
15.754 du 28/04/2008	Pile 816 Bloc / Section M Superficie 750m <sup>2</sup>	AEROPORT	Circonscription Foncière n°01	NDINGA OBA KAMBA
21.846 du 24/10/2012	Piles 01 et 02 Bloc 232 Section BL Superficie 900m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	TCHICAYA FLORENT
21.825 du 12/10/2012	Pile 14 Bloc 13 Section M <sup>2</sup> Superficie 471,66m <sup>2</sup>	AEROPORT	Circonscription Foncière n°01	ALIDA MPOUNOUON
21.992 du 06/12/2012	Piles 01 et 03 Bloc 126 Section BP Suite Superficie 1000m <sup>2</sup>	MPITA	Circonscription Foncière n°01	BINGUILA Joséphine
22.284 du 20/03/2013	Pile 05 Bloc 54 Section BM Superficie 500m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	MASSAMBA EXAUCÉ LOUISON
22.197 du 14/02/2013	Pile 09 Bloc 92 Section N Superficie 500m <sup>2</sup>	MPAKA 120	Circonscription Foncière n°06	GOMBI TCHISSAFOU Georgette
19.862 du 17/03/2011	Pile 03 Bloc 80 Section M <sup>2</sup> Superficie 600m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	Mme GABILLEAU née PANGHOUD Landou Esther
21.862 du 26/10/2012	Pile 10 Bloc 59 Section BM3 Superficie 500m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°03	NGOUALA Reine Sylvia

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Pour insertion légale

GANONGO-GUENONI IKIA

Pointe-Noire, le 17 Mai 2013

Inspecteur Principal



MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET  
ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE  
POINTE-NOIRE CENTRE

## INSERTION LEGALE

L'inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et  
de la Propriété Foncière Pointe-Noire, B.P: 5399

N°016/2013/MEFB-DGI-DCHPF-DDIK-DCHPF

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° DE REQUISITIONS	REQUISITIONS CADASTRALES	QUARTIERS	ARRONDISSEMENTS	REQUERANTS
19.393 du 03/11/2010	Piles 03 et 04 Bloc 47bis Section BP Superficie 800,00m <sup>2</sup>	MPITA	Circonscription Foncière n°01	MAKOUALA Martin Patrick
22.390 du 24/04/2013	Pile 03 Bloc 153 Section N Superficie 240,00m <sup>2</sup>	MPAKA 120	Circonscription Foncière n°03	MASSAMBA Albert
22.260 du 12/03/2013	Pile 08 Bloc 33 Section BM Superficie 500,00m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	Enfants KIYINDOU
22.631 du 09/07/2013	Pile 03 Bloc 42 Section M <sup>2</sup> Superficie 750,00m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	BOSSEMBA MISSENGUI RHODIA H.
22.676 du 22/07/2013	Pile 03 Bloc 03 Section BP Superficie 500m <sup>2</sup>	MPITA	Circonscription Foncière n°01	Ste OKAPI SARLU
21.807 du 05/05/2012	Pile 04 Bloc 17 Section BM1 Superficie 500m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	BITOUMBOU Gédéon Luc Aimé
21.948 du 16/11/2012	Pile 06 ex-02 Bloc 77 ex-22 Section BS ex-M Superficie 500m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	M. NIAMBI LOEMBA LOUIS
22.465 du 24/05/2013	Piles 03 et 04 Bloc 58 Section BR Superficie 800m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	HERNALSTEENS D'OLIVIER Linda Natacha
15.589 bis du 10/03/2008	Piles 05 et 07 Bloc 137 Section BL Superficie 1364,64m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°03	M. CALIXTE NGANONGO
15.589 du 10/03/2008	Piles 01 et 05 Bloc 216 Section BL Superficie 800m <sup>2</sup>	COTE MATEVE	Circonscription Foncière n°03	NGANONGO CALIXTE
19.928 du 31/03/2011	Pile 267 Bloc / Section M Superficie 904,50m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	Mr. COMTE Patrice Albert
22.571 du 19/06/2013	Pile 03 Bloc 30 Section BXA Superficie 500m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	DZONDZI NGUESSIAH Loriane
22.289 du 21/03/2013	Piles 03, 04 et 07 Bloc 135 Section BXA Superficie 1610,50m <sup>2</sup>	COTE MATEVE	Circonscription Foncière n°03	BOURGAÏN Alexandra Marcelline Madeleine
22.270 du 19/03/2013	Pile 13 Bloc 19bis Section M <sup>2</sup> Superficie 600,00m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	KAYA KAYA Colombe Désirée
19.296 du 30/09/2010	Pile 07 Bloc 46 Section BM Superficie 309,16m <sup>2</sup>	NGOYO Centrale	Circonscription Foncière n°03	OSSO Giscard
22.531 du 07/06/2013	Pile 02 Bloc 24 ex-52 Section M <sup>2</sup> ex-M Superficie 750,00m <sup>2</sup>	AEROPORT	Circonscription Foncière n°01	DIOKOUANDI YVES FERNAND
22.298 du 25/03/2013	Pile 11 Bloc 08 Section BX Superficie 625,00m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	MOUZEO DESY Emmanuel Christopher
22.299 du 25/03/2013	Piles 04 et 06 Bloc 102 Section BL Superficie 1000m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	MOUNZEO Christian
15.196 du 29/11/2007	Pile 03 Bloc 84 Section J Superficie 394,72m <sup>2</sup>	MPITA	Circonscription Foncière n°01	GANKAMA Ruffin Ludovic
21.918 du 13/11/2012	Pile 08 Bloc 72 Section J Superficie 607,10m <sup>2</sup>	CENTRE VILLE	Circonscription Foncière n°01	GANKAMA Henri
22.416 du 06/05/2013	Pile 11 Bloc 11 Section BT Superficie 500m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	NLENDIA Samuel
22.168 du 05/02/2013	Piles 10 et 11 Bloc 89 Section BL Superficie 1000m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	TSAMBA LIBOUONO et TSAMBA Belcia
19.242 du 10/09/2010	Pile 10 Bloc 275 Section BM Superficie 500m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°03	MATONDOU MOUSSOTSI Aristide
21.615 du 20/08/2012	Pile 11 Bloc 74 Section BM Superficie 400m <sup>2</sup>	COTE MTEVE	Circonscription Foncière n°03	MAMPOUYA née MABANZA Marie Josée
22.262 du 13/03/2013	Pile 06 Bloc 214 Section BL Superficie 500m <sup>2</sup>	COTE MTEVE	Circonscription Foncière n°06	MAPESSY JEAN PIERRE
22.453 du 21/05/2013	Pile 06bis Bloc 61 Section BN Superficie 403m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBOUKA	Circonscription Foncière n°06	ENFANTS KIAMBA NDOULOU
20.010 du 15/04/2011	Pile 01 Bloc 121 Section BM Superficie 500m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°03	BITALIKA SIDONIE ROMAINE
16.924 du 05/12/2008	Piles 07 et 08 Bloc 26 Section CD Superficie 1000,00m <sup>2</sup>	NANGA	Circonscription Foncière n°03	KIBAWA MELISSA
22.344 du 11/04/2013	Piles 01 à 16 Bloc 162 Section BM5 Superficie 7531,95m <sup>2</sup>	MVASSA	Circonscription Foncière n°06	Société Civile Immobilière SELYA
22.408 du 06/04/2012	Pile 06 Bloc 154 Section BM5 Superficie 750m <sup>2</sup>	MVASSA	Circonscription Foncière n°06	RACHIDA KABA
19.018 du 20/07/2010	Pile 06bis Bloc 234 ex-11 Section BS Superficie 357,20m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	FRANCOIS ELENGOUA
22.456 du 22/05/2013	Pile 09 Bloc 126 Section BL Superficie 400,00m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	LELEMBE MACKELA Prince

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Pour insertion légale

GANONGO-GUENONI IKIA

Pointe-Noire, le 24 Juillet 2013

Inspecteur Principal





Cercle culturel pour enfants, à Pointe-Noire

## La seizième édition des ateliers vacances bat son plein

«Quelle activité pour des vacances saines?», c'est sous ce thème que Joël Nkounkou, président du Cercle culturel pour enfants, organise, cette année, à Pointe-Noire, la seizième édition des ateliers vacances, qui rassemblent, chaque année, les enfants en âge scolaire, sans distinction de sexe. La cérémonie d'ouverture a eu lieu, vendredi 2 août 2013, au siège du Cercle culturel pour enfants, sis dans l'enceinte de l'ex-«nganda Missafou», au quartier Mpaka, dans le sixième arrondissement Ngoyo. C'était en présence de Guillaume Tendard, représentant l'administrateur-maire de Ngoyo, qui avait à ses côtés Jean Tchivika, directeur de la jeunesse de Pointe-Noire, et de nombreux enfants.

Après l'exécution de l'hymne du Cercle par les enfants, Joël Nkounkou, dans son mot de bienvenue, a expliqué le but visé par le Cercle culturel pour enfants, en organisant les ateliers vacances. «Attaché à son idéal, celui d'éduquer et de promouvoir la culture congolaise, le Cercle culturel pour enfants organise, toutes les grandes vacances, des activités à la fois ludiques et éducatives. Ceci pour occuper les enfants, pendant cette trêve scolaire. Les ateliers vacances qui s'ouvrent, aujourd'hui, et qui prendront fin, le 28 septembre prochain, vont permettre aux enfants d'être initiés dans plusieurs domaines tels: le dessin, le tricotage, la broderie, la musique qui leur seront dispensés par les professionnels. Cette seizième édition marque aussi le lancement du Club des vacanciers qui propose des activités comme: les causeries et conférences-débats, les concours de danses et les interprétations des chansons, les projections de films et des excursions. Ce Village connaîtra la participation des artistes venus du Burkina Faso, de la RDC et

d'Italie», a-t-il expliqué. Guillaume Tendard, dans son mot d'ouverture, a encouragé et félicité l'initiative: «Permettez-moi de présenter mes encouragements aux animateurs du Cercle qui ont choisi comme devoir de mettre en œuvre, malgré les difficultés de toute nature, l'occupation du temps libre des enfants». «Au cours de l'activité qui s'ouvre, aujourd'hui, il sera mis en exergue tout ce qui est psychologie socio-éducative, ainsi que toute la pédagogie pour gérer au mieux le temps libre des enfants», a-t-il poursuivi. Puis, s'adressant aux encadreurs, il a dit: «Ce n'est pas à vous qui avez choisi de penser au quotidien comment gérer et encadrer les enfants que je rappellerai que la psychologie socio-éducative est autant plus indispensable. C'est en cela que l'activité qui s'ouvre ce jour est pleinement éducative. Si, aujourd'hui, Pointe-Noire comprend une population infantile qui connaît un accroissement exponentiel, force est de continuer à s'interroger sur l'encadrement, l'éducation et la protection de cette jeunesse. Une jeunesse qui continue, pro-



Les enfants du Cercle culturel pour enfants chantant avec Jules Mouanga.



Les enfants interprétant une pièce de théâtre.

gressivement, à se fourvoyer dans les vilénies sociales. Je renouvelle mes vifs encouragements au Cercle culturel pour enfants» Après quoi, l'assistance a suivi, avec une attention soutenue, la pièce de théâtre intitulée: «La femme de mon père n'est pas

ma mère». Une pièce dont l'exécution a été faite avec dextérité, et qui a rappelé aux uns et aux autres le vécu quotidien des enfants orphelins dans les foyers.

Equateur Denis NGUIMBI

Livre «Omanga ou l'exil en héritage» de Moussibahou Mazou

## Ce qu'en pense Maître Alexis Vincent Gomez

Me Alexis Vincent Gomez figure parmi les personnalités qui ont pris part, en juillet dernier, à la présentation officielle, à Brazzaville, de l'ouvrage de Moussibahou Mazou (ancien vice-directeur général du Bureau international de l'Union postale universelle), titré: «Omanga ou l'exil en héritage», paru aux Editions L'Harmattan, à Paris, en France. Etant aussi parmi ceux qui connaissent l'auteur, il a bien voulu donner son avis sur ce livre qui, selon lui, nous donne des pistes de réflexion sur ce que nous sommes.

Le livre que j'ai eu l'occasion de découvrir, par les différentes interventions, par la préface de Son Excellence Monsieur l'ambassadeur Henri Lopes, des différents intervenants, nous donne des pistes de réflexion de ce que nous sommes. En d'autres termes, des êtres vivants, des hommes sur cette terre des passants, pour ne pas dire de passage et en cela, d'un point, d'un lieu de naissance au trajet de la vie, on a tendance à être en mouvement. Et je pense qu'il ne faut pas maintenir l'individu dans une périphérie qui puisse être étatique, nationale, clanique ou familiale. L'homme doit vivre librement, doit s'épanouir, aller vers l'autre et en cela, l'autre, c'est la rencontre avec l'autre que l'on doit échanger et donc cet échange dans cette messe, il y a, forcément, un enrichissement», a-t-il soutenu. «L'exil, a expliqué Alexis Vincent Gomez, peut-être douloureux, peut s'imposer à vous, lorsque vous devez fuir

mais, dans cet exil, c'était le mouvement, depuis des siècles, nous rappelle l'auteur, dans des royaumes situés aujourd'hui au Nigeria, au Dahomey (actuel Bénin) et puis le voici aujourd'hui en Suisse, père de famille, une famille élargie, nous dit-il aujourd'hui, autant en occident qu'en Afrique, s'élargie, mais ne demeure qu'une seule famille, c'est cela l'enrichissement de ce livre que je vais m'empresser de lire». «La leçon à tirer de ce livre et ce que nous avons pu échanger, vous avez tous suivi les brillantes interventions et si je devais ramener les choses à la congolité, à notre pays, au-delà des clans, des ethnies, de ce que nous supposons être, que nous ne sommes pas, apprenons à être humbles. Et je pense que l'humilité nous aidera à progresser. Je ne suis pas surpris de ce que l'auteur a écrit, je vais le découvrir davantage et c'est un grand monsieur, à l'instar d'autres de sa génération qui ont servi l'Etat et je



Maître Alexis Vincent Gomez (à dr.) et l'auteur de l'article.

pense que les générations actuelles aux commandes devraient aller vers ses gens-là qui sont, aujourd'hui, retraités, pour puiser l'énergie nécessaire à la réflexion qui s'impose à nous, à l'Etat qui devrait être revu, corrigé, repensé, pour que demain soit meilleur». S'agissant de la lecture, Alexis Vincent Gomez a souligné qu'il faut savoir qu'elle s'impose à nous: «Autant l'écrit est là, la lecture devra nous amener, comme a dit M. Henri Lopes, à nous isoler, à nous retrouver avec le livre et à échanger. Et dans cet échange, il ne peut y avoir un réel enrichissement. Il nous faut aller vers l'éducation, parce que celui qui n'est pas éduqué ne peut ne pas appren-

dre à lire, donc, ça nous ramène à l'école. Il nous faut donc investir dans l'école. L'école, ce sont les hommes, les hommes pour l'avenir et cet avenir concerté par le travail ne pourra faire de nous qu'un Congo riche, puissant où il sera heureux d'y vivre». «Il faudrait que vous, les journalistes, vous leur apportiez l'information, tant à l'écrit que dans l'audiovisuel, pour que, effectivement, ceux qui pourront lire le livre et, peut-être, à travers cette lecture, cela pourrait inciter d'autres à avoir l'art de l'écriture», a-t-il conclu.

Alain Patrick MASSAMBA

## REMERCIEMENTS

Le colonel Ferdinand KILOKO, Mme Mamie OBONGO remercient, très sincèrement, les parents, amis et connaissances, ainsi que le commandement de la D.G.S.T (Direction Générale de la Surveillance du Territoire), pour l'aide multiforme qui leur a été apportée, lors du décès de leur fille, Princia Urelle Theycia KILOKO, survenu le 9 août 2013, à Nice, en France.

Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE  
Notaire  
Avenue Charles De Gaulle, immeuble ex-Air Afrique,  
face hôtel Elais,  
Tél.: 06 664.85.64/04 432.52.12.  
B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire  
République du Congo.

## INSERTION LEGALE

Suivant acte reçu par Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date du 15 Juin 2013, enregistré au domaine de timbre, en date du 23 Juillet 2013, sous le folio 074/3 N°537, immatriculé au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le N° RCCM CG/PNR/10 B 1745 du 22 Juin 2004, sous le dépôt n°12 DA 2050 du 30 Juillet 2013. Il a été nommé un nouveau gérant et augmenté le capital social, conformément à l'acte uniforme OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et G.I.E, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: EMCICA CONGO;  
Forme juridique: Société à Responsabilité Limitée;  
Capital: Vingt millions (20.000.000) de francs CFA, divisé en deux mille (2000) parts de 10.000 F. CFA de valeur nominale;  
Siège social: 26, Avenue Moe Vangoula, quartier Centre-ville, B.P: 1196, Pointe-Noire, République du Congo;  
Objet: Génie Civil, Importation, Carrières, Constructions et pour la réalisation de l'objet social: L'emprunt de toutes sommes et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tout ou partie des biens sociaux, la prise de participation dans toute société existante;  
Gérance: Monsieur SERRA José Luis est nommé gérant.

Pour insertion,

Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

## ANNONCE

Une Organisation Internationale recherche des villas ou Duplex à louer situées de préférence dans un Rayon de 1,5 Km de la maternité Blanche Gomez. Lesdites résidences doivent obéir aux normes et dimensions standards y compris:

- De l'espace pour générateur et pour un véhicule
- De l'espace pour une guérite de sécurité
- Une cour très grande
- Un parking auto interne et externe
- Une bache à eau
- Un mur de clôture de 3 m de hauteur
- Grille de sécurité au niveau de toutes les ouvertures (Portes et fenêtres à la rez-de-chaussée).
- Une salle à manger très vaste
- Un grand salon
- Une cuisine vaste et moderne

Pour les plus amples renseignements, veuillez contacter:  
L'Agent en Charge du Service Logement au numéro: 05563 33 10 / 05563 33 19

## ANNONCE

An International Organization is looking for single villas or duplex (3 rooms) located rather in the city 1,5 km around of the maternity Blanche Gomez. Those residences have to obey the standards and the standard dimensions including:

- Internal parking and generator space
- Water tank
- Perimeter wall of 3 meters
- Window and Door grills
- Large yard
- Large dining room
- Large living room
- Parking inside and outside the compound
- And a nice kitchen

Should you require further information, please contact:  
The Agent in charge of the Housing Service in the cell phone: 563 33 10 / 05563 33 19





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION  
 PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL POUR L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES ET LA DIVERSIFICATION DE  
 L'ÉCONOMIE CONGOLAISE (PACADEC)



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 010A/PACADEC/UCP-SPM/2013  
 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN COMPTABLE

**Secteur:** Gouvernance économique  
 et Réformes financières

**Référence de l'accord de financement:**  
 2100155019170

**N° d'Identification du Projet:** P-CG-KFO-001

La République du Congo a reçu un don du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du Projet d'Appui institutionnel pour l'Amélioration du Climat des Affaires et la Diversification de l'Économie Congolaise (PACADEC).

Dans le cadre de l'exécution dudit projet, l'Unité de Coordination recrutement d'un comptable qui sera chargé entre autres d'assurer la mission d'assistance technique et de renforcement de capacités, d'assister le RAFC et le Coordonnateur dans la coordination des activités de l'unité financière du projet, d'accompagner le RAFC et le Coordonnateur dans l'application de l'ensemble des procédures comptables et financières acceptables par la Banque Mondiale et la BAD au niveau de la cellule, ect.

**I-PROFIL DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE** (qualifications académiques et professionnelles)

- être titulaire d'un diplôme universitaire supérieur en Comptabilité et Gestion Financière (Licence, DCG ou équivalent);
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (05) ans dont au moins trois (3) ans à un poste similaire dans un projet financé par l'un des bailleurs

- suivants: Banque Mondial, BAD, UE, Fonds Mondial;
- Avoir une maîtrise complète des outils de gestion financière et de systèmes comptables;
- Etre de bonne moralité et avoir la capacité de travailler en équipe et dans un milieu multiculturel et présenter des qualités de manager;
- Avoir une bonne connaissance des logiciels informatiques standards (World, Excel) et de l'utilisation de l'Internet. La connaissance et l'utilisation du logiciel comptable des projets tel que TOMPRO, SUCCESS, SAARI seront un atout;
- Une expérience en renforcement de capacités d'unité de gestion de projet serait un plus;
- Une expérience professionnelles en Afrique subsaharienne serait un atout;
- Parler et écrire parfaitement le français et avoir de bonnes connaissances (écrit et parlé) de l'anglais.

**II-DUREE DU MANDAT ET LIEU DE LA MISSION**

La durée du contrat de prestations est de un (1) an renouvelable sur la base de performances satisfaisantes.

L'Unité de Coordination des projets PADE/PACADEC, invite les candidats à présenter leur dossier en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les candidats intéressés doivent produire les informations indiquant leur motivation et leur qualification pour exécuter les services sus mentionnés (lettre de motivation dactylographiée; le Curriculum Vitae; des copies certifiées de diplômes; des certificats, attestations ou tout autre document justifiant la formation; des références con-

cernant l'exécution de contrats analogues, ect). Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux «Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants» de la Banque Africaine de Développement, édition de septembre 2010, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse: <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un candidat n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de la retenir sur la liste restreinte.

Les intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes: 08 heures à 16 heures.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard, le lundi 09 septembre 2013, à 12 heures et porter expressément la mention «Recrutement d'un Comptable» UCP/PACADEC.

À l'attention de Madame Bertille Chantal MAPOUATA, Coordonnateur des Projets PADE-PACADEC, rue Locko Isaac N°05 et 06, secteur Blanche Gomez Brazzaville-Congo Tél: (242) 06 686 87 44/05 532 63 59; e-mail: [pade.pacade@yahoo.fr](mailto:pade.pacade@yahoo.fr)

Madame le Coordonnateur

**Bertille Chantal MAPOUATA**

## WBHO CONGO

**Société Anonyme**  
 Au capital de 10.000.000 FCFA  
 Siège Social : 88, avenue du Général De Gaulle, B.P. 1306  
 Pointe-Noire - République du Congo  
 RCCM: N° CG/PN/13 B 1025

Aux termes d'un acte en date, en Afrique du sud, du 5 juin 2013, reçu au rang des minutes de Maître Raïssa Ursule MAKAYA MAKUMBU, Notaire à Brazzaville, répertorié sous le numéro 096, enregistré à Pointe-Noire (Recette de Pointe-Noire Centre), le 16 juillet 2013, sous le numéro 6303 folio 123/48 il a été constitué une société, régie par les lois et règlements en vigueur, présentant les caractéristiques suivantes:

- **Dénomination sociale:** WBHO CONGO
- **Forme de la société:** Société Anonyme
- **Capital social:** Dix millions (10.000.000) de francs CFA
- **Siège social:** 88, avenue du Général De Gaulle, B.P. 1306, Pointe-Noire, République du Congo
- **Objet social:**

La société a pour objet en tous pays, notamment dans les Etats parties au traité OHADA, et plus particulièrement en République du Congo qu'à l'étranger:

- l'étude et l'entreprise générale de tous ouvrages et de tous travaux publics ou privés, se rapportant à toutes techniques, et notamment ceux relatifs aux opérations de génie civil et minières, de construction de bâtiments entièrement équipés et celles mettant en jeux les applications industrielles de l'électricité, de l'électronique, du gaz, de la chaleur et du froid, de l'air comprimé, de l'eau, et généralement de tous fluides et matériaux quelconques,

- la fabrication, le montage et la vente de tous objets, produits, appareils ou marchandises quelconques, se rapportant à l'objet ci-dessus,  
 - la réalisation de toutes opérations de prestations de services afférentes à ce domaine d'activités, ainsi qu'à toutes autres activités similaires, annexes ou connexes, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers, y compris

la création de toutes sociétés filiales ou non, la prise d'intérêt dans toutes affaires similaires, sociétés créées ou à créer, la participation, le compte à demi, la gérance, etc,  
 - et, d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à son objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe ou susceptible d'en favoriser l'accomplissement ou le développement.

1. Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive en date, en Afrique du sud, du 5 juin 2013, reçu au rang des minutes de Maître Raïssa Ursule MAKAYA MAKUMBU, Notaire à Brazzaville, répertorié sous le numéro 096, enregistré à Pointe-Noire (Recette de Pointe-Noire Centre), le 16 juillet 2013, sous le numéro 6293 folio 123/38, les actionnaires de la société ont décidé de nommer:

- en qualité d'administrateurs, pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2014 les personnes suivantes:

- Monsieur David COLMAN,
- Monsieur David Geoffroy BIRNIE,
- Monsieur Peter John VAUSE RAW,
- Monsieur Michael John PROTTE.
- en qualité de Premiers commissaires aux comptes titulaire et suppléant, respectivement:

- la Société M3B-AUDIT & EXPERTISE, Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, titulaire de l'Agrément CEMAC N° SEC - 035, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de la ville de Pointe-Noire sous le numéro CG.PN.RCCM 2004 B 770, B.P. 4854, sise Avenue Charles de Gaulle, Tour Mayombe, Pointe-Noire, République du

Congo, et

- Monsieur Jacques BILALI, de nationalité congolaise, Expert comptable Agréé CEMAC N° EC-123. pour une durée de deux exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2. Aux termes du procès verbal du conseil d'administration qui a nommé le Président Directeur Général, Monsieur David Alan COLMAN pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

3. Aux termes du procès-verbal du Conseil d'administration en date, en Afrique du sud, du 5 juin 2013, reçu au rang des minutes de Maître Ursule MAKAYA MAKUMBU, Notaire à Brazzaville, sous le répertoire n°096, enregistré à Brazzaville (Recette de Pointe-Noire Centre), le 16 juillet 2013, sous le numéro 6302, folio 123/47, il a été déclaré que les milles (1000) actions de dix mille (10000) francs CFA chacune, souscrites dans le cadre de la constitution de la société, ont été entièrement libérées par l'actionnaire unique.

4. Aux termes de la déclaration notariée de souscription et de versement de la société WBHO CONGO SA en date du 5 juin 2013, reçu au rang des minutes de Maître Raïssa Ursule MAKAYA MAKUMBU, notaire à Pointe-Noire, le 16 juillet 2013, enregistrée à Pointe-Noire (Recette de Pointe-Noire centre) sous le numéro 6296, folio 123/41, il a été déclaré que les milles (1000) actions de dix mille (10000) francs CFA chacune, souscrites dans le cadre de la constitution de la société, ont été libérées par l'actionnaire unique.

Le dépôt desdits actes a été fait au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 16 juillet 2013.

La société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier en date du 16 juillet 2013 sous le numéro RCCM CG/PNR/13 B 1025.

Pour avis,

Le Conseil d'Administration



MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET  
ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE  
POINTE-NOIRE CENTRE

## INSERTION LEGALE

L'inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et  
de la Propriété Foncière Pointe-Noire, B.P: 5399

N°017/2013/MEFB-DGI-DCHPF-DDIK-DCHPF

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° DE REQUISITIONS	REQUISITIONS CADASTRALES	QUARTIERS	ARRONDISSEMENTS	REQUERANTS
22.034 du 20/12/2012	Plle 10 Bloc 30 ex-183 Section BJ ex-C Superficie 300,00m <sup>2</sup>	MPAKA	Circonscription Foncière n°03	M'POUELE KIDZIMOU Richard
19.027 du 21/07/2010	Plle 03 Bloc 47 Section BR Superficie 1740,00m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	EL JOUAHRI ABDELLATIF
21.078 du 24/04/2012	Plle 05bis Bloc 73 Section J Superficie 373,23m <sup>2</sup>	MPITA	Circonscription Foncière n°01	FOUTY NAOMIE JEANNE
13.141 du 26/12/2006	Plle 02 Bloc 166 Section L Superficie 500,00m <sup>2</sup>	LA BASE	Circonscription Foncière n°01	ELENGA JEAN MICHEL
20.914 du 27/02/2012	Plle 08 Bloc 40 Section J Superficie 1128,80m <sup>2</sup>	KM4	Circonscription Foncière n°01	COUDOUX BLANCHE ROLANDE
17.275 du 11/03/2009	Plle 217bis Bloc / Section J Superficie 500m <sup>2</sup>	MPITA	Circonscription Foncière n°01	GOMA BOUE-BOUE MOUSSOU EULALIE
20.166 du 25/05/2011	Plle 09 Bloc 43 Section G Superficie 400m <sup>2</sup>	CENTRE-VILLE	Circonscription Foncière n°01	MFOLE GERVAIS
22.601 du 02/07/2013	Plles 1 à 5 et 10 à 14 Bloc 85 Section BXA Superficie 4000m <sup>2</sup>	COTE-MATEVE	Circonscription Foncière n°06	OUSSAMA EL BANNI
22.025 du 17/12/2012	Plle 05 Bloc 93 Section BM Superficie 500m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	MPASSI ROSINE MARYLENE
21.191 du 12/02/2013	Plles 24 et 26 Bloc 17 Section J Superficie 400m <sup>2</sup>	KM4	Circonscription Foncière n°01	OLESSONGO ONDAYE -ISSONGO
22.437 du 15/05/2013	Plle 06 ex-01 Bloc 192 ex-183 Section BL Superficie 400,00m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	KOMBELLY DANGOJA Cedrick
21.041 du 10/04/2012	Plles 222bis et 223bis Bloc / Section G Superficie 1992,48m <sup>2</sup>	CENTRE-VILLE	Circonscription Foncière n°01	SOCIETE SEAS-SARLU
22.506 du 03/06/2013	Plle 02 Bloc 118qter Section BP Superficie 400,00m <sup>2</sup>	WHARF	Circonscription Foncière n°01	DJIGUE FOUSSEYNI
21.337 du 27/07/2012	Plle 09 Bloc 31 Section BT Superficie 450m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	MAHOUNGOU GUY NOEL
22.509 du 03/06/2013	Plle 14 Bloc 101 Section BE Superficie 300m <sup>2</sup>	MPAKA	Circonscription Foncière n°03	Mme PEMBA SANGO GERMAINE
22.505 du 31/05/2013	Plle 01 Bloc 29 Section BJ Superficie 300m <sup>2</sup>	MPAKA	Circonscription Foncière n°03	MAHOMPI JALYSE ET MAHOMPI MIEDIAND
22.481 du 28/05/2013	Plles 3, 4, 8 Bloc 12 Section BM Superficie 1500m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	LEMBISSA JEAN PAUL
21.789 du 02/10/2012	Plle 04 Bloc 108 Section BP Superficie 745,00m <sup>2</sup>	WHARF	Circonscription Foncière n°01	EBINA CHARLES
19.376 du 23/06/2010	Plle 19 Bloc 129 Section BF Superficie 298,12m <sup>2</sup>	MPAKA	Circonscription Foncière n°03	BERI CELESTIN BLAISE SYLVESTRE
18.020 du 07/08/2009	Plle 03 ex-09 Bloc 332 Section BS Superficie 1462,00m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	KIMBEMBE BERNARD
17.873 du 02/07/2009	Plle 03 Bloc 05 Section BP Superficie 400m <sup>2</sup>	MPITA	Circonscription Foncière n°01	KIATOMBO Bernadette
22.010 du 13/12/2012	Plles 06 et 05 Bloc 165 Section BX1(SUITE) Superficie 1000m <sup>2</sup>	LEMBA	Circonscription Foncière n°05	TASSOUA BIBALE BIBE
22.228 du 25/02/2013	Plle 06 Bloc 86 Section J Superficie 307,65m <sup>2</sup>	MPITA	Circonscription Foncière n°01	MAPOUATA née BATETANA Lucette
18.464 du 17/02/2010	Plle 02 Bloc 76 Section BT Superficie 492,00m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	SAMBA ZINS
22.426 du 08/05/2013	Plle 06 Bloc 21 Section BX Superficie 525,00m <sup>2</sup>	COTE-MATEVE	Circonscription Foncière n°06	LOUNDA CHRISTIANE
13.791 du 29/06/2007	Plle 01 Bloc 159 Section BL Superficie 500,00m <sup>2</sup>	COTE-MATEVE	Circonscription Foncière n°06	BOUESSO ASHLEY FLORA IRMINE
22.402 du 29/04/2013	Plles 03 et 04 Bloc 135 Section BM Superficie 1000,00m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	DZENNIA BISSELE ELVIRE RACHEL
22.524 du 06/06/2013	Plle 03 Bloc 216 Section BM Superficie 439,54m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	ESSENDE OKONDZO Célestine
21.796 du 03/10/2012	Plle 02 Bloc 62ter Section BP Superficie 600,00m <sup>2</sup>	MPITA	Circonscription Foncière n°01	NKODIA PASCAL
27.552 du 13/06/2013	Plle 10 Bloc 89 Section BP Superficie 400,00m <sup>2</sup>	MPITA	Circonscription Foncière n°01	ATTIE ACHRAF
21.791 du 03/10/2012	Plle 01 Bloc 62ter Section BP Superficie 600,00m <sup>2</sup>	MPITA	Circonscription Foncière n°01	BATOUMENI Pierre Henri Simon
21.985 du 25/12/2012	Plle 07 Bloc 144 Section AV Superficie 500,00m <sup>2</sup>	LOUSSALA	Circonscription Foncière n°04	Mme NKALA née MPIKA Anne

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Pour insertion légale  
Pointe-Noire, le 24 Juillet 2013  
GANONGO-GUENONI IKI  
Inspecteur Principal



MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET  
ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE  
POINTE-NOIRE CENTRE

## INSERTION LEGALE

L'inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et  
de la Propriété Foncière Pointe-Noire, B.P: 5399

N°018/2013/MEFB-DGI-DCHPF-DDIK-DCHPF

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° DE REQUISITIONS	REQUISITIONS CADASTRALES	QUARTIERS	ARRONDISSEMENTS	REQUERANTS
21.866 du 29/10/2012	Plle 04 Bloc 18 Section I Superficie 480,75m <sup>2</sup>	CENTRE VILLE	Circonscription Foncière n°01	FAÏCHAM SCI
22.449 du 17/05/2013	Plle 03 Bloc 81 Section J Superficie 397,50m <sup>2</sup>	RUE DE MLEMBO n°18	Circonscription Foncière n°01	TSIBA ONKOURI PATHY MIROILE
19.432 du 11/11/2010	Plle 03 Bloc 03 Section CJ Superficie 587,50m <sup>2</sup>	MONT-KAMBA	Circonscription Foncière n°04	SITA EDDINE HENRIE
21.826 du 12/10/2012	Plles 02 et 03 Bloc 209 Section BL Superficie 800,00m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	NGOMA IKOUNGA SAMUEL GUY
20.680 du 08/11/2011	Plles 02 et 04 Bloc 123 Section BE Superficie 586,52m <sup>2</sup>	MPAKA	Circonscription Foncière n°03	MBOYO ANNE
22.255 du 12/03/2013	Plle 06 Bloc 14 Section BN Superficie 500,00m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBOUKA	Circonscription Foncière n°03	SALVI MADAN GOPAL
18.842 du 02/06/2010	Plle 07 Bloc 130 Section N Superficie 550,00m <sup>2</sup>	MPAKA	Circonscription Foncière n°03	NZAOU MBOUNGOU GRACIA GINELLE
22.351 du 15/04/2013	Plle 09 Bloc 108bis Section BM7 Superficie 750,00m <sup>2</sup>	COTE MATEVE	Circonscription Foncière n°06	BRAVEREL François
22.349 du 15/04/2013	Plle 03 Bloc 108bis Section BM7 Superficie 750,00m <sup>2</sup>	COTE MATEVE	Circonscription Foncière n°06	MALONDA MOUNDALA JEAN PIERRE
22.350 du 15/04/2013	Plle 08 Bloc 108bis Section BM7 Superficie 750,00m <sup>2</sup>	COTE MATEVE	Circonscription Foncière n°06	BRAVEREL François
20.546 du 21/09/2011	Plle 01 Bloc 86 Section BP Superficie 400,00m <sup>2</sup>	MPITA	Circonscription Foncière n°01	TCHIBOUANGA JUTRAD DESTIN
17.967 du 27/07/2009	Plles 01 et 03 Bloc 27 Section AF Superficie 1000,00m <sup>2</sup>	SIAFOUMOU	Circonscription Foncière n°04	KIMBEMBE BERNARD
22.243 du 05/03/2013	Plle 06 Bloc 05 Section BM Superficie 446,51m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	ADOUA LAURE HORCHY RESNICK
22.248 du 08/03/2013	Plle 06 Bloc 53 Section BM Superficie 500,00m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	GOTHIQUE DEMATSITSA EULOGE ERIC
22.121 du 23/01/2013	Plle 01 Bloc 246 Section BM Superficie 500,00m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	MISSONGO YANGOU Aimé Bertrand
20.219 du 06/06/2011	Plle 06 Bloc 71 Section BM Superficie 400,00m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°03	MOHAMED LEMINE et MOHAMED EL MOCTAR
22.413 du 03/05/2013	Plle 03 Bloc 264bis ex-67 Section BS Superficie 400,00m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	MOUPANDELE Christelle
22.533 du 07/06/2013	Plle 06 Bloc 31 Section BR Superficie 400,00m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	KIBINIMA Berthe Béatrice
19.195 du 01/09/2010	Plle 04 Bloc 214 Section N Superficie 500,00m <sup>2</sup>	MPAKA	Circonscription Foncière n°03	ANGOUBOLO Zéphirin
22.077 du 11/01/2013	Plles 05 et 06 Bloc 135 Section BNB Superficie 800,00m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBOUKA	Circonscription Foncière n°06	BIBENE Axel Amadeus, MANGUILA Mireine E.
22.429 du 03/05/2013	Plle 02 Bloc 95 Section BM Superficie 398,00m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	KAHO Sosthène Brice
22.511 du 03/06/2013	Plle 227 Bloc / Section H Superficie 707,99m <sup>2</sup>	CENTRE VILLE	Circonscription Foncière n°01	DINASSA KILENDO Pierre
20.892 du 07/02/2012	TERRAIN RURAL Superficie 981,25m <sup>2</sup>	VILLAGE FOUTA	SOUS PREFECTURE DE TCHIAMBA NZASSI	MBEMBA REINE BELCHENO
22.318 du 02/04/2013	Plle 01 Bloc 114 Section BP Superficie 750,00m <sup>2</sup>	MPITA	Circonscription Foncière n°01	EBADJI SERGE ALAIN
22.317 du 02/07/2013	Plle 03 Bloc 105 Section BP Superficie 750,00m <sup>2</sup>	MPITA	Circonscription Foncière n°01	LENVO JEAN DIDIER
11.177 du 05/09/2005	Plles 04 et 05 Bloc 92 Section BP Superficie 902,00m <sup>2</sup>	MPITA	Circonscription Foncière n°01	GARCIA Farel
19.911 du 25/03/2011	Plle 05 Bloc 106 Section BP Superficie 750,00m <sup>2</sup>	COTE SAUVAGA	Circonscription Foncière n°01	GARCIA GUY Pierre
22.239 du 28/02/2013	Plle 08 Bloc 08 Section BM Superficie 500,00m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	MADZOU DALIA GERMA
22.320 du 02/04/2013	Plle 02 Bloc 127 Section BP Superficie 1000,00m <sup>2</sup>	MPITA «LOYA»	Circonscription Foncière n°01	MAKITA Cyprien
22.170 du 06/02/2013	Plle 02 Bloc 13 Section BM Superficie 500,00m <sup>2</sup>	NGOYO	Circonscription Foncière n°06	APOMBI Eugène
21.690 du 05/09/2012	Plle 03 Bloc 128 Section BT Superficie 400,00m <sup>2</sup>	TCHIMBAMBA	Circonscription Foncière n°01	MOUNGONDO MASSIKA EVELYNE
22.246 du 06/03/2013	Plles 04, 05, 06 et 07 TERRAIN RURAL Superficie 2400,00m <sup>2</sup>	MVILI NKANI «LOANGO»	SOUS PREFECTURE DE LOANGO	AHMED MANOUACH

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

Pour insertion légale  
Pointe-Noire, le 24 Juillet 2013  
GANONGO-GUENONI IKIA  
Inspecteur Principal





## Sentences de la C.c.a.s

## Invalidation des élections au karaté

La C.c.a.s (Chambre de conciliation et d'arbitrage du sport) a invalidé, jeudi 22 août 2013, les résultats des élections organisées lors de l'assemblée générale de la Ligue de karaté de Brazzaville, le 18 juillet dernier, suite au recours en annulation introduit par deux candidats malheureux à la présidence de ladite ligue. C'était à l'issue de l'audience présidée par son 2<sup>ème</sup> vice-président, Michel Miambi. Les requérants, notamment Elvis Okombi Tsalissan et Ondono, contestaient ces élections, pour plusieurs irrégularités, selon eux, notamment l'adoption du mode de vote à main levée par l'assemblée générale, alors que la circulaire ministérielle relative à l'organisation des élections dispose que le vote se fait à bulletin secret. Les contestataires ayant porté plainte à la C.c.a.s, cette sorte de tribunal spécial pour les litiges sportifs, ils ont eu gain de cause. En tout cas, la C.c.a.s a relevé plusieurs irrégularités dans le processus de la tenue de l'assemblée générale électorale de la ligue de karaté de Brazzaville. Aussi, a-t-elle demandé à la ligue de reprendre les élections, dans un délai de 45 jours, en organisant, préalablement, la session du conseil départemental. Outre cette affaire, la C.c.a.s a examiné, aussi, le recours du F.C



Jeudi 22 août 2013: Michel Miambi (au milieu), avant de rendre la sentence.

Kondzo, contre la commission de discipline de la Fédération congolaise de football. Le club demandait réparation du préjudice subi lors de son match retour des quarts de finale de la Coupe du Congo, contre Diablos-Noirs, des incidents occasionnés par les supporters de son adversaire ayant émaillé cette rencontre de football. Non seulement la Féd-

ération est enjointe de payer la somme de 2.500.000 francs Cfa au club requérant, mais en plus la C.c.a.s lui a fait constater, une nouvelle fois, la violation de ses propres statuts, dans la mise en place de la commission de discipline chargée d'homologuer les matchs des compétitions nationales. La troisième affaire a été ren-

voyée au mardi 27 août 2013, en raison de l'absence de la partie plaignante, notamment le candidat malheureux à la présidence de la Fédération congolaise de tennis de table, Chrysostome Massamba, lequel conteste, bruyamment, l'élection d'Henri Djombo à la tête de ladite fédération.

G.M.

## Championnat national de football

## A.S. P. sous une avalanche de buts

Résultats: Patronage Sainte-Anne-U.S Saint-Pierre (2-0), Inter Club-La Mancha (1-1), J.S.T.A.S Cheminots (0-2), Tongo F.C-Munisport (1-0), F.C Kondzo-F.C Bilombé (1-1), Nico-Nicoyé-CARA (1-0), A.S.P-Diablos-Noirs (1-4), A.C. Léopards-S.M.O. (3-0)

On est retourné dans les stades, en fin de semaine dernière, pour le compte de la 19<sup>ème</sup> journée du championnat national. On y est ressorti avec des fortunes diverses. La fête, ce n'est pas chaque week-end. L'A.S.P l'a appris à ses dépens, étant enseveli sous une avalanche de buts, par Diablos-Noirs. Ainsi va le championnat...

Tout a débuté, vendredi 23 août, à Massamba-Débat, à Brazzaville. Face à face: Patronage Sainte-Anne et U.S Saint-Pierre. Ce duel a permis à Patronage Sainte-Anne d'épingler la lanterne rouge, en lui filant deux buts à brosse (2-0), comme on dit en Belgique. Dans un stade scandaleusement vide.

Samedi 24 août, toujours à Massamba-Débat, il n'y a eu ni vainqueur ni vaincu entre Brazzavillois d'Inter Club et Ponténégrins de La Mancha, mais un «nul dramatique»: 1-1.

## L'A.S Cheminots épate...

Le second match, entre J.S.T de Brazzaville et A.S Cheminots de Pointe-Noire, a été alerte. La vivacité et le réalisme des seconds, cités, l'ont emporté sur la torpeur des jeunes descendus des collines de Talangaï. Les dégâts sont immenses, la déception grosse comme ça. Ça fait partie, au fond, d'un match de football. Il n'y a, donc, rien de nouveau sous le firmament. Deux buts à brosse (2-0), là aussi. Telle est l'issue de ce match.



Des Cheminots heureux: Hrubesh Malonga (à l'extrême droite).

Le fait d'évoluer à domicile semblait assurer un certain avantage à J.S.T, qui a voulu le concrétiser, sans succès. Les choses se sont dénouées en deuxième période. Très remuant, Hrubesh Malonga, handballeur en d'autres circonstances, donnait le tournis aux défenseurs de J.S.T, avant d'expédier le ballon dans la cage de J.S.T: 1-0 (57<sup>e</sup>), pour l'A.S Cheminots.

A ce rythme, tout semblait permis aux Cheminots. Avant de trembler de tous leurs membres, quelques minutes après le but. Mais, tout rentrait dans l'ordre. Ayant réduit toute opposition sur son passage, le remplaçant de Yacoubou, après avoir fixé son dernier vis-à-vis, servait Hrubesh Malonga. De l'extérieur de son pied gauche, ce dernier explosait, pour le deuxième but des hommes du rail: 2-0 (87<sup>e</sup>).

L'A.S Cheminots vainqueur! Il a non seulement gagné, mais surtout, bien joué, épate, par la vivacité de son jeu. Naturellement, il ne restait que ses yeux à J.S.T pour pleurer... Dimanche, Tongo F.C a pris, lui aussi, trois points à Munisport de Pointe-Noire, à l'issue d'une par-

tie régulière, sans histoire. Une partie qui a accouché d'un seul but, celui inscrit par Botamba, à la 56<sup>ème</sup> minute de jeu. F.C Kondzo et F.C Bilombé ont pris le relais, en s'affrontant dans le meilleur esprit sportif. A la 27<sup>ème</sup>

minute, Kabangu donnait l'avantage au F.C Kondzo: 1-0.

Cette flèche, F.C Bilombé l'a encaissée avec philosophie. Et a, finalement, égalisé, à la 87<sup>ème</sup> minute, par Lemina Malonga. D'une tête en extension, il a bien smatché le ballon, en le confiant au filet: 1-1.

A Pointe-Noire, Nico-Nicoyé a mis CARA à genoux (1-0). Les Diablos-Noirs, eux, ont fait parler la poudre, en dominant, copieusement, A.S.P (4-1). Des buts portant les empreintes de Bersyl Obassi, Arci Mouanga-Biassadila (2) et Dua Ankira.

Le match Cuvette F.C-Etoile du Congo est reporté, en raison du déroulement, à Owando, des jeux nationaux scolaires. Quant à A.C Léopards-Saint Michel de Ouenzé, disputé lundi 26 août, la victoire a souri aux Fauves du Niari (3-0), dans leur fief.

G.M.

## Le Saviez-vous?

**Afro-basket 2013: enfin une victoire pour le Congo.** Après avoir enregistré, vendredi 23 août, sa deuxième défaite consécutive face au Nigéria (75 - 93), les Diablos-Rouges du Congo ont obtenu leur première victoire à l'Afro-basket 2013 aux dépens du Mali, qu'ils ont battu 87-77, dimanche 25 août. Giovan Oniangue a été le principal artisan de la victoire des Diablos-Rouges. L'aïlier fort de Paris-Levallois est l'auteur de 31 points, au cours de cette partie.

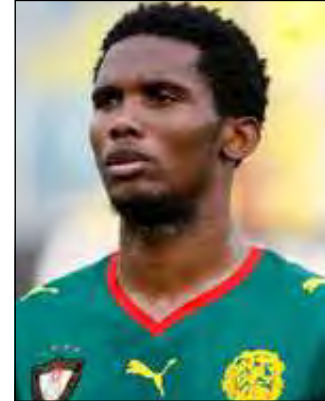
**Transfert: Ndinga repousse les avances de Montpellier.** Delvin Ndinga ne sera pas Héraultais cet été. Malgré une concurrence qui le relègue sur le banc à l'A.S Monaco, le milieu défensif congolais ne souhaite pas quitter la Principauté. Arrivé sur le Rocher l'été 2012, l'ex-Auxerrois n'a pas donné suite favorable aux avances de Jean Fernandez, repoussant ainsi l'offre de Montpellier. Delvin Ndinga est lié à l'AS Monaco jusqu'en juin 2016.

**Ladislav Douniama, le plus petit, mais bon businessman.** L'international congolais a la particularité d'être le plus petit joueur de la Ligue 1 française. Des mensurations qui ne cachent pas, pour autant, son talent. Ladislav mesure à peine 1,63 m et a 27 ans. Mais ce n'est pas tout. Autre particularité: c'est le coiffeur de l'équipe de Guingamp. Aussi insolite que cela puisse paraître, l'ancien Lorientais s'occupe des cheveux de tous ses coéquipiers. Et tenez-vous bien, c'est un bon businessman. En Ligue 2, la coupe était à 5 euros, mais désormais, en ligue 1, la coupe coûte 10 euros.

## Football et argent

## Le Top des 10 footballeurs les mieux payés au monde

Dix footballeurs sont classés, cette année, comme les plus riches de la planète foot. Ils appartiennent à la Liga (Espagne), la Premier league (Angleterre), à la Ligue 1 (France) et au championnat de Division 1 de Russie.



Samuel Eto'o.



Cristiano Ronaldo.

N'en déplaise aux socios du Barça et du Real Madrid, le joueur le mieux payé au monde n'est ni Argentin, ni Portugais. Sur la plus haute marche de la fortune se trouve, plutôt, le Camerounais Samuel Eto'o. Il amasse, chaque année, un salaire de 20 millions d'euros. Mais son statut pourrait, rapidement, changer, étant donné que le propriétaire de l'Anzhi Makhachkala a annoncé une sensible baisse du budget du club, ce qui obligerait à se séparer de ses meilleurs joueurs.

Juste derrière, Cristiano Ronaldo et son prochain salaire de 17 millions d'euros par an pourrait, donc, prendre la tête de ce classement. A moins que le troisième de la bande, Lionel Messi, avec un gain annuel de 16 millions d'euros de salaire, n'obtienne la revalorisation salariale qu'il aurait réclamée, selon la presse espagnole.

Le quatrième riche est le Brésilien Neymar, nouveau coéquipier de Messi, au F.C Barcelone. Il fait, quant à lui, une entrée remarquée parmi les footballeurs les mieux payés. Ses gains sont estimés à 15 millions d'euros annuels.

Il faut dire que le Barça, qui possède donc le duo d'attaque le plus rémunéré, avait dû mettre tout le monde d'accord, lorsque le Bayern Munich et le Real Madrid s'étaient renseignés pour le Brésilien.

Le cinquième vient de la Ligue 1 de France. Il s'agit de Zlatan Ibrahimovic. Dans son sac: un contrat de 14,5 millions d'euros par an, accordé par le PSG. Il mérite son salaire, au terme de sa première saison. Il serait en négociation pour une revalorisation.

C'est un autre footballeur évoluant en France, notamment à Monaco, Radamel Falcao, qui est le sixième riche. Il devra, lui aussi, prouver qu'il mérite ses gains annuels de 14 millions d'euros... Ses revenus dépassent, légèrement, ceux de Wayne Rooney à Manchester United. L'international anglais, septième riche de la liste, amasse 13,8 millions d'euros par an, et pourrait gagner davantage, si MU le laissait filer à Chelsea.

Et voici Sergio Agüero, fer de lance de l'attaque de Manchester City: 13,5 millions d'euros par an, soit le plus haut revenu des Citizens. Juste devant Yaya Touré et ses 13 millions d'euros par saison. Enfin, le dixième vient de la Ligue 1 de France: Thiago Silva. Egalement en discussion avec les dirigeants parisiens pour revoir les termes de son contrat, le capitaine de la Seleção gagne, actuellement, 12 millions d'euros par an.

Jean ZENGABIO

## Eric-Pressing

## PRESSING DE LUXE

Situé au coeur économique de: \* Brazzaville  
rond-point Mougali \* Pointe-Noire centre ville,

## ERIC-PRESSING

## ERIC

- \* E = Expérience dans le cadre de Nettoyage à Sec
- \* R = Remplissant toutes les conditions de lavage
- \* I = Irréprochable pour un travail soigné et bien fait
- \* C = Compétence qui fait la différence

## PRESSING

- \* P = Professionnel confirmé
- \* R = Reste fidèle au bon service
- \* E = Entretien de qualité inégalable
- \* S = Service non stop
- \* S = Sollicité par les clients exigeants
- \* I = Incomparable, toute la ville en parle
- \* N = Nommé ERIC-PRESSING
- \* G = Garantit la longévité de nos vêtements

Faites confiance à notre pressing de luxe